

L'HISTOIRE

DU

GIROFLE EN GUYANE



Christian Lamendin

14 juin 2014

SOMMAIRE

INTRODUCTION

1. LE GIROFLE

- 1-1 Ses origines page 4
- 1-2 Son introduction en Guyane page 4
- 1-3 Sa description et sa culture page 10

2. LA PRODUCTION DU GIROFLE EN GUYANE

- 2-1 Sur l'habitation *la Gabrielle* page 13
- 2-2 Sur les autres habitations page 16
- 2-3 Les statistiques de sa production page 22

3. LES SECHERIES

- 3-1 Les sècheries de *la Gabrielle* page 24
 - 3-1-1 La vieille sècherie page 24
 - 3-1-2 La nouvelle sècherie page 27
- 3-2 Les sècheries des autres habitations
 - 3-2-1 Sur l'habitation *Grand-Marée* page 27
 - 3-2-2 Sur l'habitation *la Caroline* page 28
 - 3-2-3 Sur l'habitation *la Désirée* page 29
 - 3-2-4 Sur l'habitation *la Joséphine* à Trillet page 29

CONCLUSION page 30

ANNEXE page 31

INTRODUCTION

Depuis des milliers d'années, l'homme domestique des plantes et des animaux pour sa nourriture. On peut ainsi citer, parmi les plus importantes de ces plantes, le blé, l'orge, le riz, le maïs ou la pomme de terre. Quant aux épices, dont la nécessité n'est pas vitale pour la survie de l'homme mais qui sont appréciées dans la préparation de ses aliments, elles ont connu une diffusion beaucoup plus tardive à travers le monde. Des conflits, durant des siècles, entre les nations ont émaillé ce commerce mondial très lucratif.

Penchons nous plus spécialement sur le clou de girofle introduit au XVIII^e siècle en Guyane, objet de ce texte.

Nous étudierons dans un premier temps ses origines, son implantation dans notre département, sa diffusion aux habitants et sa culture.

Puis nous parlerons de l'évolution de sa production durant près d'un siècle.

Enfin, nous décrirons les vestiges des anciens séchoirs ou sècheries retrouvés enfouis dans la forêt, ultimes témoignages de cette époque.

1- LE GIROFLE

1-1 Ses origines

La présence d'un clou de girofle daté de 1700 ans avant J-C est mentionnée dans les fouilles du site de Terqa (actuelle Syrie) à l'emplacement d'une ancienne cuisine incendiée. Le girofle était aussi connu des Chinois sous la dynastie Han (206 avant J-C), des Grecs et des Romains. En Europe, il est importé au IV^{ème} siècle par les Arabes et se répand durant tout le moyen âge. Mais le lieu de sa production restait inconnu pour l'Occident. C'est seulement en 1444 que Nicolo de Conti, voyageur Vénitien, entendit parler, lors de son périple en Asie, d'une origine du giroflier se situant aux Moluques¹.

« En 1506, une nouvelle flotte de seize vaisseaux, commandée par Tristan de Cunha, est dépêchée en Inde. A bord, Alphonse d'Albuquerque, qui va finir d'affirmer la suprématie du Portugal dans l'océan Indien, au grand dam de Venise et du sultan d'Égypte, dépossédés d'un monopole millénaire.[...] les Portugais découvrent l'archipel des Moluques, sur les îles de Banda et d'Amboine, les arbres porteurs des précieux clous de girofle et des noix de muscade dont nul, jusque là, ne savait en Occident la provenance.² »

Les Portugais annexent ces îles et en exploitent les épices. En 1605, les Hollandais s'emparent à leur tour des Moluques et comme les Portugais, ils limitent la culture du girofle sur la seule île d'Amboine. Ils contrôlent ainsi sa production afin de maintenir leur monopole sur sa commercialisation en Occident.

« Autrefois toutes les îles Moluques produisoient du clou de girofle. Aujourd'hui c'est de l'île d'Amboine que les Hollandais tirent presque tout celui qu'ils apportent en Europe , ou qu'ils distribuent dans les autres parties du monde. Ils ont fait arracher, dans toutes les autres Moluques, les arbres qui donnent cette épicerie, afin de s'en assurer le commerce exclusif; et, pour dédommager le roi de Ternate de la perte du produit de ses girofliers, ils lui payent tous les ans environ dix-huit mille rixdales en tribut ou en présent : ils se sont en outre obligés, par un traité, de prendre à sept sous six deniers la livre, tout le clou que les habitans d'Amboine apportent dans leur magasins.³ »

Durant de nombreuses années, le commerce du girofle est contrôlé par les Hollandais lorsqu'en mai 1769, Poivre, intendant de l'île de France (île Maurice actuelle) décide d'une expédition aux Moluques pour dérober des plants d'épices dont le giroflier afin d'affranchir la France du monopole hollandais sur ce commerce. Il expédie deux petits bâtiments, le Vigilant et l'Étoile du matin, commandés l'un par M. De Trémigon l'autre par M. d'Etcheverry. Ils visitèrent plusieurs îles sans succès et se séparèrent. Etcheverry se dirigea vers l'île de Ceram où on le renseigna sur le moyen de se procurer des graines et plants d'épices.

« MM Provost et d'Etcheverry, étant arrivés à Céram, furent avertis de s'adresser à Géby. Là, les habitans se détachèrent et passèrent à Patany, d'où ils revinrent, leurs pirogues chargées de plants de muscadiers et de girofliers.[...] Cette riche cargaison entra à l'Isle de

1 Archipel de l'est de l'Indonésie.

2 *Les épices*, Jean Marie Pelt, Livre de poche, p 48.

3 *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle, appliquée aux arts*, à ..1816, Volume 13, p. 173-177.

France le 25 juin 1770, les vaisseaux en étant sortis le 17 mai 1769. Elle consistait en 450 jeunes plants de muscadiers, hauts depuis un demi-pied jusqu'à un pied et demi, 10.000 muscades germées, 70 plants de girofliers et un grand nombre de baies de ce dernier arbre.⁴ »

Une nouvelle expédition, organisée par Poivre en juin 1771, rapporte une importante quantité de graines et de plants lors de son retour en juin 1772 à l'île Maurice.

« Cependant il ne se borna pas à cette expédition.[...]. Il envoya au mois de juin 1771, dans les Moluques, M. Provost, sur la flûte l'Ile-de-France, aux ordres de M. Coëtivi, accompagnée de la corvette le Nécessaire, commandée par M. Cordé. Ils firent un nouveau voyage à Gebi, et en rapportèrent une quantité bien plus considérable de plants et de graines de girofliers et de muscadiers. La flûte fut de retour le 4 juin 1772, et la corvette le 6. Cette seconde expédition, plus heureuse encore que la première, a pour jamais assuré aux colonies françaises la possession des épicerie fines. [...] M. Poivre établit à l'Ile-de-France un magnifique jardin, dans un lieu appelé Montplaisir et qui étoit peu distant du port. C'est de ce jardin que sont sortis les muscadiers et les girofliers, qui ont été envoyés depuis à l'Ile de Bourbon et à la Guiane française. ⁵»

1-2 Son introduction en Guyane

Suite à l'introduction du giroflier à l'île Maurice, Poivre reçoit dans un courrier du 31 mars 1771 du ministre l'abbé Terray l'ordre d'envoyer à Cayenne des plants et des graines d'épices dont le girofle. En effet, la Guyane, par son climat et sa position par rapport à l'équateur possède des caractéristiques géographiques similaires aux Moluques. De plus, le gouvernement souhaite s'assurer de ces possessions face à d'éventuelles attaques ennemies en les cultivant sur un autre continent. Dans un autre courrier du 31 mars 1771, le ministre informe les administrateurs de la Guyane de ce prochain envoi et souligne l'importance de la réussite de ces plantations pour l'état et Cayenne.

« les distribuez à ceux des habitants de Cayenne en qui vous aurez reconnu plus d'intelligence, d'aptitude et de soin pour les plantations et qui auraient des terrains convenables à ce genre de culture ⁶».

Le 16 novembre 1772, Maillart-Dumesle donne ses instructions au sieur Abram, capitaine du navire particulier le prince de Condé pour acheminer les plants d'épicerie de l'île Maurice en Guyane. Ainsi, le voyage doit rester secret et le capitaine « évitera soigneusement la relâche du cap de Bonne Espérance ainsi que toute rencontre de bâtiment ». Enfin, pour s'assurer du bon entretien des plants et graines durant les 64 jours du voyage, une gratification de 600 livres est promise au capitaine à son arrivée à Cayenne.

Le navire arrive le 3 février 1773⁷ accompagné par Dallemand qui chargé à bord du soin des plantes.

L'envoi se décompose ainsi :

4 *Mémoire sur l'importation et le progrès des arbres à épicerie dans les colonies françaises* par l'abbé Tessier paru dans *l'Histoire de l'Académie de sciences pour l'année 1789* en 1793, p.587.

5 *Nouveau dictionnaire d'histoire naturelle appliqué aux arts*,....1803, p.44.

6 Anom, C14 40 f° 223, lettre du ministre l'abbé Terray à Fiedmond et Maillard du 31 mars 1771.

7 Archives départementales d'Eure et Loir, Fond Grandet-Bailly, cote : 15J33.

« six caneliers, cinq plants de géroflie, deux petites caisses de muscade germées, six coco de mer germées, dix huit plants de manguier, douze plants de James Rosa partis du Port Louis, Isle de France le 16 novembre 1772⁸. »

Un procès verbal de visite⁹ des plants nous indique qu'ils sont dans un très bon état à l'exception des noix de muscade dont certaines étaient *gâtées et hors état de germer, et les autres germées étaient la plupart mortes*. La perte de ces noix retardera de plusieurs années la culture du muscadier en Guyane.

Il s'agit maintenant de distribuer ces différents plants à certains colons de la colonie. Dallemand, chargé de ce travail entreprend un repérage des sols et des lieux les plus propices à les recevoir puis les girofliers sont répartis entre les différents habitants sélectionnés:

*« à M de Macaye : 2 géroflie, 1 canellier, 1 James Rosa
à Mme de Billy : 1 géroflie, 1 canellier
à M Courant : 1 géroflie, 1 James Rosa, 1 canellier
à M Boutin : 1 géroflie, 1 James Rosa, 1 canellier¹⁰ »*

Ces arbres sont l'objet de tous les soins de la part du gouvernement et des comptes rendus de visite informent le ministre du suivi des différents plants en culture chez les colons dépositaires. Des visites en juillet 1777, soit un peu plus de trois ans après leurs arrivées, signalent des plants *très vigoureux et très vivaces*. On en trouve toujours un chez Boutin à Kaw, un chez Madame de Billy à Rémire, un chez Courant et uniquement un seul chez de Macaye aux fonds de Rémire au lieu des deux de 1773. La mortalité est donc faible, un seul arbre mort sur cinq en trois ans! Un an plus tard, en 1778, trois autres procès verbaux de *visite des plants de géroflie appartenant à l'état constatent l'état, l'âge, qualité et proportion* des trois girofliers encore vivants.

« Trois girofliers du nombre de ceux transplantés dans cette colonie sont aujourd'hui en plein rapport et annoncent une récolte assez abondante pour en multiplier les semis¹¹ »

Ces arbres sont précieux pour l'économie future de la France et de la Guyane et requièrent au moment de leur première fructification des précautions supplémentaires vis à vis de leur sécurité. Le gouvernement propose ainsi à Courant, un militaire pour surveiller son giroflie afin de le mettre à l'abri des vols.

« le plus beau de ces arbres est sur l'habitation du sieur Courant, conseiller. Nous lui avons proposé d'y faire établir une garde de militaire, il s'y est constamment refusé.¹² »

Dallemand, à l'origine des procès verbaux propose quant à lui une palissade plus importante chez Courant, une forte palissade chez de Billy pour *la conservation du dit plant qui d'un moment à l'autre peut devenir en rapport* et chez de Macaye qu'il fut entouré d'une forte palissade pour le mettre à l'abri d'être dépouillé de ses clous par divers passants.

En outre, depuis le début de leurs plantations, chaque giroflie est sous la responsabilité unique d'un esclave auquel le gouvernement a fait des promesses afin de s'assurer de la qualité de son entretien.

8 Anom, C14 40 f° 226, Etat des plants chargés sur le vaisseau le prince de Condé... du 9 novembre 1772.

9 Internet : pierre.poivre.fr de Jean Paul Morel, archives nationales, A.N. Col E 106, Dallemand, dossier individuel, vues 10-15.

10 Anom, C14 42 f° 29, état de distribution des plants d'épiceriemai 1773.

11 Anom, C14 50 f° 27, lettre du 14 août 1778 de Fiedmond et Malouet au ministre.

12 Ibid.

« Les soins que Baptiste nègre de Madame de Billy se donne continuellement pour l'entretien du giroflier sur la promesse faite par nous lors de la plantation qu'il serait gratifié font que nous prions, Messieurs les chefs d'y avoir égard.¹³ »

Les trois derniers girofliers existent toujours en 1789 comme l'indique le gouverneur Bourgon dans un courrier au ministre.

« il est mort en différents tems trois¹⁴ girofliers et plusieurs canneliers mais il reste de cet envoi un giroflier et un cannelier chez madame Neuville¹⁵ à son habitation de la côte, un giroflier chez monsieur de Macaye à son habitation au fond de Rémire et le troisième chez mademoiselle Boutin à Kaw.

C'est de ces arbres, surtout de ceux qui sont chez Madame Neuville qu'est provenu toute la population des girofliers et canneliers qui existent actuellement¹⁶.»

Hugues, dans son mémoire de 1820, nous retrace le destin des deux derniers girofliers de 1773.

« Celui de M Boutin à Kaw a existé jusqu'en 1805, il produisit l'année avant sa mort pour mille francs de girofle. Je le fis mesurer par Messieurs Kerkove et Noyer, il avait 76 pieds¹⁷ de hauteur, était échafaudé comme un édifice en réparation afin de pouvoir cueillir son fruit. On y avait planté [?] grand nombre de clous pour soutenir cet échaffaudage et ça été là sans doute, la cause de sa mort que l'on a attribué aussi à l'excès de production de l'année qui a devancé sa mort.

Celui de Monsieur de Macaye a eu une plus longue carrière, car il existe encore sur l'habitation de Mr Vidal qu'il appelle Mon Délice mais que l'on nommait autrefois St Claude. Le propriétaire de cette habitation ayant changé son établissement, ce vénérable giroflier fut abandonné pendant longtemps aux [?] et de grands arbres qui ne tardèrent pas à s'élever à ses côtés l'empêchèrent de produire. Monsieur Vidal depuis quelques années a fait nettoyer autour de lui, a fait rechausser les racines et a récolté à ce qu'il m'a dit un baril de girofle l'année dernière. Voilà le seul arbre qui reste de ceux de 1772 et c'est celui, comme nous le verrons plus bas qui est le père de toute cette famille de girofliers qui font la richesse de notre colonie. »

Pendant que les girofliers grandissent en Guyane et à l'île Maurice, cette culture est un objet de convoitise pour les immenses revenus qu'elle peut procurer. On évoque dans l'un des mémoires remis au ministre pour avis, des revenus de plusieurs millions.

« La Hollande selon lui [l'auteur du mémoire est inconnu], vend tous les ans cinquante millions d'épiceries à l'Inde et les marchandises qu'elle en tire lui produisent en retour un bénéfice de 40 millions. »

Dans ce mémoire qui retient l'attention du ministre, son auteur (inconnu) propose de concentrer la culture des girofliers dans les mains d'une compagnie en Guyane.

« la première [proposition], d'enlever les arbres à épiceries qui restent à l'île de France et dans les autres états de votre majesté pour en concentrer la culture dans la seule colonie de la Guyane

13 Anom, C14 50 f° 30, procès verbal des visites de plants chez Mme de Billy par Dallemand le 27 juillet 1778.

14 En réalité, le nombre est de deux girofliers morts.

15 Anciennement Courant.

16 Anom, C14 63 f° 23, lettre du gouverneur Bourgon au ministre du 14 août 1789.

17 Environ 24,7 mètres de hauteur.

la seconde, de soumettre cette culture à une compagnie exclusive sous l'inspection du gouvernement avec un privilège de 50 ans »¹⁸.

Dans son rapport au roi, le ministre ne suivra pas ces recommandations et décidera de garder, dans un premier temps les cultures à l'île Maurice et en Guyane. Par contre, il appuiera le projet d'une compagnie en citant l'exemple réussi de la Compagnie des Indes orientales en Hollande.

Puis, dans un autre rapport au roi, le ministre revient sur la création d'une compagnie et propose que les cultures des épices soient du domaine exclusif du roi.

« J'aurai à cet effet l'honneur de proposer à votre Majesté de rassembler, dans le canton de la Guyane qui paraîtra le plus propre à cette culture , tous les plants d'épiceries qui y sont épars. Le procédé pour être uniforme sera confié par des instructions secrètes aux administrateurs.[...] et qui feront cultiver cette plantation par les nègres qui appartiennent à votre majesté. ¹⁹»

Malouet précise dans un courrier adressé au ministre daté du 1 octobre 1779 l'avancée du projet des cultures *des épiceries* en Guyane.

« Il y a actuellement cinq cent soixante plants de girofliers provenus des semis de la première récolte de l'arbre déposé chez le Sr Courant, cette première pépinière est dans le meilleur état et la récolte de cette année en doit produire une autre de plus de dix mille plants, ainsi voilà la multiplication de cette épice constatée et sa conservation assurée sous un climat analogue à celui des Moluques.

Il n'est plus possible de différer l'indication précise du canton qui doit être consacré à cette culture et les précautions de police à observer pour en assurer le succès, non seulement contre toute invasion extérieure, mais encore contre les enlèvements de graines ou de plants qui pourraient être faits par les habitants de la colonie. ²⁰»

Il recommande Guisan, l'homme qu'il est allé chercher au Surinam pour s'occuper du dessèchement des terres basses pour gérer les opérations de transplantation et d'aménagement de la montagne Gabrielle choisie comme lieu pour la plantation des girofliers.

« Le Sr Guisan est le seul homme auquel on puisse s'en rapporter pour diriger le plan et son exécution. Il est nécessaire que Monseigneur lui adresse des ordres et aux administrateurs celui de le laisser faire et de le seconder car il ne faut point de demi confiance et l'homme qui a une fois montré ses talents, son aptitude au genre qui lui est propre ne doit être subordonné à ses supérieurs qui en savent moins que lui que pour rendre compte de l'emploi de son tems et de ses moyens en mettant en sureté à la Gabrielle tous les plants de girofliers et cannelliers provenant des deux récoltes de 1778 et 1779, il est indispensable d'ordonner aux administrateurs de détruire tous les arbres déposés chez divers particuliers, excepté un de chaque espèce jusqu'à ce que les jeunes plants aient produits des graines. Les trois arbres qui doivent provisoirement conservés doivent être absolument confiés à la garde d'un préposé qui en réponde. ²¹ »

Malouet a donc suivi les recommandations du ministre. Il a trouvé un endroit sûr pour la culture des

18 Anom, C14 89 f° 11, rapport du ministre au roi, sans date, mais sans doute écrit vers 1775.

19 Anom, C14 89 f° 71, rapport du ministre au roi sur le résultat du projet des épiceries (sans date).

20 Anom, DFC 326, lettre de Malouet au ministre du 1 octobre 1779.

21 Ibid.

giroflers mais attend d'urgence des décisions écrites de celui ci car il semble, d'après sa lettre, que le gouvernement en France ne soit plus aussi pressé de se lancer dans la culture des épices.

« Quels que soient les motifs qui aient pu rendre aujourd'hui indifférente au gouvernement l'acquisition qu'on ne peut plus nous disputer des arbres à épicerie et le succès de leur reproduction à Cayenne, je ne peux pas croire qu'une propriété aussi fructueuse aux Hollandais puisse être réputée nulle pour nous. Dans tous les cas ma qualité d'administrateur actuel de Cayenne m'oblige à insister sur des précautions que je crois importante et dont l'omission pourrait m'être imputée dans quelques années, si je n'étais en état de justifier que j'ai fait sur cela ce que je' dois. ²²»

Bessner, futur gouverneur, avait adressé à la même époque une note au ministre pour instituer en Guyane la culture exclusive des épices par une compagnie afin qu'elle puisse en contrôler la production et les prix. Il évaluait ce commerce à la somme de 4 à 5 millions et sans doute, en tant qu'actionnaire de cette possible compagnie, il envisageait d'en retirer d'importants profits!

Au même instant, en Europe, l'acquisition du girofle par la France a un retentissement considérable et les Hollandais, face à la possible perte de leur monopole sur le commerce des épices, tentent par la voie diplomatique d'empêcher cette culture en Guyane.

Van-Stivec, Hollandais de la Compagnie des Indes orientales se rend alors à Cayenne pour y constater le développement important des giroflers importés qu'il trouve plus beaux que ceux des Moluques.

« Les états généraux aux quels il [Van -Stivec] rendit compte de sa mission, saisirent en 1780 lors de la triple alliance contre l'Angleterre l'occasion pour obtenir la destruction des Epicerie à Cayenne, convention honteuse qui fut exécutée au nom du roi par Mr le Baron de Bessner alors gouverneur.[...] J'ai acquis à Paris la Certitude, quand j'ai fait mon mémoire, que M de Vergennes alors ministre des affaires étrangères, en traitant avec les hollandais pour les engager dans la querelle contre l'Angleterre avait par faiblesse ou vénalité consenti à la destruction des Epicerie à la Guyane Française²³ »

On aurait demandé alors à la France, d'après Hugues, de détruire ses giroflers. En tout état de cause, les arbres de la Gabrielle ne seront, au final, pas détruits.

Bessner, en 1781, milite toujours pour un régime exclusif des cultures mais le ministre ne veut toujours pas trancher *entre l'exclusif et la liberté* argumentant que *cette culture n'est pas assez avancée dans la guyane française.*

« Plusieurs colons se livraient avec succès à la culture du girofler, lorsque le nouveau gouverneur, le baron de Bessner, arrêta, par une ordonnance (1782), que tous ceux qui en avaient fait planter eussent à le déclarer, et imposa une amende de 1,500 francs à tout individu qui en cultiverait à l'avenir »²⁴

En 1787, Villebois, le nouveau gouverneur de la Guyane, lève cette interdiction de produire du girofle et en 1789, un nouvel envoi de giroflers en provenance de l'île de France avec d'autres végétaux encore inconnus en Guyane arrive à Cayenne sous la surveillance du botaniste Martin,

22 Ibid.

23 AD Gironde, 61 J 27, mémoire de Victor Hugues du 18 mars 1820.

24 *L'art de vérifier les dates....*T1-18...1834, p.27-29.

futur administrateur de la Gabrielle.

« Vers la fin de 1787 ou au commencement de 1788²⁵, Mr Martin, jardinier du muséum de Paris arriva sur une gabarre à Cayenne. Il venait de l'île de France et apportait beaucoup de plantes et surtout des plants d'épices ; il avait 80 de girofles et une grande quantité de plants de poivre, canelle, muscade ; il avait le litchi, le carambolier, le bardanier, la cerise canelle, etc....²⁶ »

Ces girofliers sont morts peu de temps après.

« des 80 plants que j'avais apportés je n'en sauvai pas un seul. La malveillance en détruisit la plus grande partie ²⁷ »

Il débute alors, en 1780, par ordre du roi des plantations de girofliers sur la montagne Gabrielle. Ce lieu, à l'écart des cours d'eau navigables, éloigné d'une cinquantaine de kilomètres de Cayenne avait été choisi en raison de sa terre fertile et de sa position abritée face à d'éventuels pillages.

1-3 Sa description et sa culture

Le gouvernement en 1789 souhaite vivement accélérer les cultures de girofliers dans la colonie et demande à Guisan de publier un mémoire²⁸ à ce sujet.

« le désir d'encourager à étendre la culture des épiceries à la Guyane, les a engagé à prier M.Guisan ingénieur agraire à rendre public les procédures qu'on doit suivre dans cette plantation. Cet ingénieur a en conséquence fait imprimer un mémoire dans lequel il expose les diverses observations qu'il a eu l'occasion de faire dans les plantations de ce genre exécutées à la Gabrielle ²⁹ »

Dans son mémoire, Guisan décrit le giroflier.

« Le Giroflier aromatique (Caryophyllus aromaticus), est un arbre de la famille des Myrtes, originaire des îles Moluques. Il s'élève communément depuis dix-huit jusqu'à trente pieds avec une cime assez large et disposée en pyramide; ses feuilles ressemblent assez aux feuilles du laurier commun, et sont, comme celles-ci, friables entre les doigts. Les fleurs, qui sont odorantes, naissent en corymbes à l'extrémité des rameaux, portées, trois par trois, sur des pédoncules communs. Un corymbe est composé au moins de neuf fleurs; le plus-souvent de quinze, quelquefois de vingt-une. Chaque fleur a un petit calice oblong fait en entonnoir et découpé à son extrémité en quatre parties pointues; une corolle à quatre pétales, de nombreuses étamines, sont les parties qui avant leur parfait développement forment ce qu'on appelle le clou de girofle du commerce.»

La longévité de cet arbre est relativement importante car Lagotellerie, fermier de la Gabrielle entre 1829 et 1834 décrit des individus âgés d'une cinquantaine d'années encore en vie sur l'habitation.

25 En réalité, c'est le 16 avril 1789 qu' arrive Martin sur le paquebot n°5 (AD Guyane, L15, lettre du gouverneur Bourgon au ministre du 25 mai 1789.

26 AD Gironde, 61 J 27, mémoire de Victor Hugues du 18 mars 1820.

27 Ibid.

28 *Traité sur les terres noyées de la Guyane...* par M.GUIZAN, Cayenne, Imprimerie du Roi, 1825.

29 Anom, C14 ??? f°151.

« puisque des arbres âgés de près d'un demi siècle sont encore dans un tel état de rapport, de vigueur et de végétation »³⁰

Le giroflier se multiplie par ses graines et Lagotellerie, dans un article paru dans *la Feuille de la Guyane Française* de 1820, reprenant en partie le mémoire de Guisan, enseigne aux lecteurs les modalités de sa reproduction et de sa culture.

« Le giroflier se reproduit par ses baies. Celles-ci ont la forme d'un grosse olive ; elles tombent, après maturité c'est alors qu'on les ramasse, qu'on les met en bas, dans un endroit frais, lorsque son enveloppe pourprée a été macérée, le germe se développe : c'est l'instant de la confier à la terre Des carreaux sont préparés avec soin et disposés à l'avance . On place les baies en alignement, dans de petits sillons, à 5 ou 6 pouces de distance, les arosemens ont lieu suivant le tems, la saison et l'espèce du terrain, auquel elles ont été confiées. Au bout de quinze à vingt jours, le plant sort de terre et présente alors les deux moitiés de baies séparées et portées sur un pied ou support. Tant qu'il a ces oreillettes ; la transplantation développées ; on ne réussit à les transplanter ; qu'en motte, on choisit ordinairement un jour pluvieux ; pour ce travail, et on attend que le plant ait 8 à 10 pouces de hauteur, Des trous sont disposés à l'avance pour les recevoir ; et on les enlève en motte ; pour les déposer dans de petits paniers ; de forme cylindrique ; pour faciliter leur transport à la pièce ; ce qui na lieu, que lorsque les plants se sont consolidés dans les paniers que l'on a eu soin de placer à l'ombre. On forme les alignements en quinconce et on place les girofliers à la distance de 30 pieds en terres hautes, et à vingt dans les terres basses, ou ils acquièrent moins de surface ; dans celles-ci, les planches doivent y être de 16 pieds et séparées par des tranches de quatre pieds, chaque planche ne reçoit qu'un rang de girofliers et il faut avoir l'attention de bomber ces planches, pour que les eaux pluviales ne séjournent point au pied des arbres ; la quatrième année de la plantation, l'arbre commence à donner quelques bouquets, mais en si petite quantité qu'elles ne dédommagent point encore le cultivateur de ses soins, ce n'est que la sixième année, que le produit intéresse et va toujours croissant, jusqu'à ce que l'arbre ait acquis sa maturité.»

Sa culture est parfois associée, dans son jeune âge, à celle du manioc comme l'indique cet inventaire de l'habitation *Grand-Marée* de 1848.

« Un abatis en manioc contenant quatre cent cinquante pieds de girofliers de quatre mois estimé huit cent francs.³¹ »

Le giroflier ne demande pas de taille. *On retranche seulement les gourmands qui détourneraient infructueusement à leur profil une partie de la sève. Après la récolte, on débarrasse l'arbre des bois morts et des branches cassées. Si l'on étête quelquefois les Girofliers, c'est afin de diminuer la hauteur qui rend la cueillette très-pénible et fait courir des risques à ceux qui la font.*³²

En 1797, Couturier St Clair dans un rapport sur la Guyane considérait qu'un esclave suffisait à entretenir un quarré³³ de girofliers. A titre de comparaison, on avait pour la même surface, deux nègres pour la canne à sucre, un nègre pour le coton ou un nègre pour 4 quarrés de cacaoyers.

30 AD Guyane, 11 M 139, lettre de Martin au gouverneur du 14 mai 1847.

31 AD Guyane, 2E 1 / 21 : 1848, Joseph Dechamp.

32 *Traité sur les terres noyées de la Guyane....* par M.GUIZAN, Cayenne, Imprimerie du Roi, 1825.

33 Un quarré ou carré équivalait à environ 0,95 hectare.

Le giroflier commence à produire vers la sixième année dans les terres hautes et entre en rapport dès la quatrième année dans les terres basses. Puis, c'est vers sa douzième année que l'arbre atteint sa maturité et *il peut rapporter jusqu'à cent livres pesant de cloux et même plus mais son rapport moyen est de 15 à 20 livres par pied.*

Les récoltes s'étalent dans le temps et se font le plus souvent au moyen d'échelles doubles.

« En général, elles commencent à la mi-juillet et finissent à la fin d'octobre. On attend pour commencer à grapiller que sur les pédoncules appelées queues, il se trouve quelques cloux épanouis et d'autres rouges et à leur grosseur. Ces queues ne tenant aux rameaux que par une articulation, s'en séparent sans effort. On les cueille à la main. La récolte au moyen de longues gaules est ici tout-à-fait impraticable, attendu que souvent le même bouquet porte des cloux murs et d'autres à peine formés.

Les échelles doubles, grandes et petites, sont jusqu'à présent le moyen employé pour faire la cueillette, moyen qui n'est pas sans difficulté et sans danger sur la pente rapide des montagnes et entre les mains des nègres, la plupart très-gauches et très imprévoyans. Le planteur doit s'être assuré à l'avance de la bonté et de la solidité de ses échelles pour ne pas exposer la vie de ses nègres. Les nègres les plus lestes montent dans les arbres, réunissent plusieurs fortes branches avec une corde, placent un bâton en travers des fourcats qu'elles présentent et s'en servent de point d'appui pour récolter à la main. Comme le Giroflier est très-cassant, il arrive souvent que le poids du nègre fait fendre les branches. ³⁴»

Nous retrouvons ainsi décrit dans l'inventaire des bâtiments de la Gabrielle en 1834³⁵ ce matériel utilisé pour les récoltes.

« soixante neuf échelles doubles de toutes dimensions [...] quarante six sacs à pain pour la récolte du girofle »

Le girofle, une fois cueilli est amené à la manufacture où on le trie en vue de son séchage.

« là, il est séparé des griffes par les vieillards, les infirmes, les femmes indisposées et le petit atelier composé de jeunes gens encore trop faibles pour aller à l'abatis. ³⁶»

2- LA PRODUCTION DU GIROFLE EN GUYANE

Issus du premier envoi de l'île Maurice, les girofliers commencent à prospérer en Guyane. A l'habitation Gabrielle, on les multiplie pour en distribuer des jeunes plants aux colons et on y développe la production de cloux de girofle. Ainsi, durant de nombreuses années, l'exportation de cette épice sera une importante source de revenus pour la colonie et les habitants qui la produisaient.

34 Ibid.

35 AD Guyane, X 331, inventaire de la Gabrielle du 12 décembre 1834.

36 *Exposé général des résultats du patronage des esclaves...*, juin 1844, p.310.

2-1 Sur l'habitation la Gabrielle

En 1780, Guisan plante les premiers girofliers sur la montagne Gabrielle qui appartient au domaine du roi et sur laquelle se trouve aussi une ancienne concession attribuée en 1756 à Dupas de la Manselière. En 1786, Lafayette achète cette dernière concession qu'il nomme l'Adrienne du nom de sa femme et sur laquelle sont plantés, semble t il par ignorance, une importante quantité de girofliers. Un litige oppose alors Lafayette et le gouvernement à propos de ces girofliers. Dans l'extrait de son mémoire, Victor Hugues nous livre sa version des événements et la conclusion de cette affaire.

« Un habitant écrivit en 1802 à Mr de Lafayette qu'on avait fait un superbe établissement sur son terrain (ce que j'avais toujours ignoré ainsi que Mr Martin) monsieur de Lafayette réclama auprès du ministre de la marine, il envoya sa procuration à Monsieur Franconie père et je reçus l'ordre du ministre Forfait de remettre la Gabrielle. Je refusai d'y adhérer et représentai que la terre sur laquelle on avait planté les girofliers n'avait jamais été cultivée, que, concédée depuis plus de 50 ans, elle était hors de délais ; que cet établissement entre les mains de Monsieur de Lafayette tomberait en ruine parce qu'il n'avait pas de nègres : que, d'ailleurs, il n'y avait que le gouvernement qui pût faire des essais ; que jusqu'à présent, on n'avait pas réussi à faire du girofle et qu'il n'y avait que deux habitans MM Favard et Decoux qui en eussent quelques mille pieds ; que, ceux qui avaient été plantés par les autres habitans à Approuague avaient été abandonnés lors de la liberté des nègres et que je croyais que cette denrée serait une source de prospérité pour la colonie. »

Victor Hugues reçoit un deuxième ordre pour restituer la Gabrielle à Lafayette, il s'y refuse de nouveau et envoie un mémoire au ministre pour se justifier à ce sujet.

« Je reçus néanmoins une 2ème fois, l'injonction de me conformer aux ordres qu'on m'avait donnés, je fis alors partir un de mes secrétaires pour france avec un mémoire où j'avais établi les droits du gouvernement et ceux de Mr de Lafayette, ceux que les raisons qui m'avait déterminé à refuser la remise de cette habitation, j'y invitais le gouvernement à indemniser Mr de Lafayette s'il y avait lieu plutôt que de ruiner les espérance que fesait concevoir la réussite de la naturalisation des épices à Cayenne.

Ce mémoire fut lu au conseil de Napoléon, on transigeait avec Mr de Lafayette et on lui donna une terre près de Meaux. La transaction fut envoyée pour être publiée, affichée et enregistrée au greffe du tribunal de 1 ère instance, ce qui fut exécuté. »

L'habitation la Gabrielle et l'habitation l'Adrienne sont désormais réunies entre les mains du gouvernement.

Revenons en 1785 avec l'arrivée de Lescallier le nouvel ordonnateur. Celui ci trouve sur l'habitation des plantations sans soin et prend alors les mesures nécessaires pour y remédier.

« Je fis rétablir la propreté dans les plantations par des foins continuels & de farclages fréquens:je fis rechauffer de terre les pieds de prefque tous les arbres:je fis contenir ces terres par des pierres pofées en rond tout autour des pieds des arbres. ³⁷»

Certains des quatre mille quatre cents pieds de girofliers plantés entre 1780 et 1786 commencent à

37 *Mémoires sur les épiceries de l'Inde naturalifées dans la Guiane* par Lescallier paru dans Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique, publiés par la Société royale d'agriculture de Paris en 1788.

donner des fleurs et des fruits. On récolte ainsi deux livres et demie de girofle en 1785, quatre-vingt-quinze livres en 1786 et deux cent soixante-treize livres en 1787³⁸. Mais la Guyane n'a aucune connaissance sur la manière de préparer les clous de girofle récoltés, aussi, elle utilise plusieurs techniques de séchage. Les résultats de ces essais sont successivement envoyés en France pour être analysés par le chimiste Lavoisier.

« On a fait sécher une partie de ces cloux sans aucune préparation préliminaire, soit à l'ombre, soit au soleil; on a exposé à la fumée de la paille allumée une autre portion de cloux de girofle, & on les a ensuite desséchés à l'ombre & au soleil. Outre ces quatre premières préparations, on a passé une certaine quantité de cloux dans l'eau bouillante, & on en a ensuite séché une partie sans autre préparation, à l'ombre & au soleil & une autre partie a été exposée à la fumée avant de les sécher de l'une ou de l'autre manière déjà indiquée. Il est résulté de ces essais huit échantillons de cloux de girofle diversement préparés, qui ont été envoyés en 1786 & 1787 à M. Castries, ce ministre les a adressés à M. Lavoisier, qui, après avoir consulté les épiciers - droguistes les plus habiles fur les qualités extérieures & l'aspect marchand de ces divers cloux de girofle, les a ensuite examinés par la distillation.³⁹ »

De ces expériences, Lavoisier en conclue que la meilleure préparation du clou de girofle consiste à le faire sécher directement au soleil, procédé qui sera appliqué dès 1787 aux futures récoltes. En 1789, Martin, lors de son arrivée en Guyane est surpris du développement important pris par le giroflier de Macaye planté en 1772 et entreprend de semer ses graines.

« Mais quel fût mon étonnement en arrivant à cayenne , lorsqu'on me conduisit à St Claude et que je vis ce superbe Giroflier couvert de fruits ; je suppliais le gouverneur et l'administrateur d'acheter la récolte de cet arbre et de ne point la cueillir pour qu'elle put fournir une grande quantité de matrices ; je parlais à des sourds, je fis un mémoire, il ne fut peut être pas lu et l'on n'y répondit pas et je perdais mon tems à vouloir prouver que c'était au moyen des matrices qu'on pouvait reproduire cet arbre précieux. Monsieur de Macaye, l'estimable propriétaire de cet arbre [?] les lumières égalait la probité, non seulement me fit un don généreux de sa récolte, mais eut encore la bonté de mettre des gardiens, parce que soit curiosité ou malveillance, on venait exprès de cayenne pour en couper des bouquets. Je me vis en possession au mois de novembre et décembre de 3 ou 4 paniers de matrices, j'en fis une pépinière et eut la satisfaction d'en obtenir 4600 plants parfaitement bien venus⁴⁰ »

Ensuite, Martin part pour la Martinique et Saint-Domingue pour y apporter des plants d'épices. De retour en septembre 1790, il est nommé directeur en 1791 de la Gabrielle où il va s'activer à la remettre en état.

« Martin n'avait été chargé jusqu'alors que de la direction du jardin de botanique : la municipalité de Cayenne lui confia aussi celle de l'habitation nationale dite la Gabrielle, en l'invitant à remédier au dépérissement qu'elle avait éprouvé.⁴¹ »

Il crée des pépinières, plante cinq cent girofliers, prépare des échelles pour les futures récoltes ainsi que des hangars pour sécher le girofle. La production commence alors à augmenter de façon

38 *Nouveau cours complet d'agriculture du XIXème siècle ou Dictionnaire ...* publié par François Rozier, Roret (Paris) 1838, p.405.

39 *Annales de chimie ou, Recueil de mémoires ...*, Volumes 7 à 8, par Louis-Bernard Guyton de Morveau, p.11.

40 AD Gironde, 61 J 27, Mémoire de Victor Hugues du 18 mars 1820.

41 *Voyage à la Guiane et à Cayenne fait en 1789 et Années suivantes*, par L...M...B..., Armateur, 1797, p.272.

régulière :

« Dès l'année 1791 on récolta à Cayenne environ huit milliers pesant de girofle, 21 milliers en 1792, 22 milliers en 1793, 22 milliers 500 livres en 1794.⁴² »

L'abolition de l'esclavage en 1794 stoppe alors le développement de la Gabrielle par suite de la disparition de la main d'œuvre servile qui y travaillait.

« Le décret de la liberté [?] en 1794, porté une plus grande atteinte à cet établissement ; tous les nègres en furent distraits et à mon arrivée le 6 janvier 1800 [celle de Victor Hugues], il n'y restait que 27 individus. Il n'y avait ni maison, ni sècherie, rien enfin de ce qui était nécessaire à cet établissement, la plus grande quantité de girofle qu'on y est recueillie s'élevait à un 30 de barils.⁴³ »

Un état des lieux⁴⁴ du 9 mai 1796 nous permet de retracer l'évolution croissante des plantations de la Gabrielle depuis ses origines. On note l'absence de plantations en 1794 et 1795.

Age en années	17	16	14	12	6	4,5	3,5
Année de plantation	1780	1781	1783	1785	1791	1792	1793
Nombre de girofliers plantés	600	2000	1000	900	200	3600	3912

Ces chiffres confirment ceux donnés par le gouverneur en 1789 dans sa lettre au ministre :

« après la reconnaissance faite par Mr Guisan, le Roi fit planter en 1780 435 gérofliers dans l'emplacement désigné. En 1786, époque où M le marquis de la Fayette a acheté l'habitation, il y avait alors à peu près 4400 pieds de gérofliers dont plusieurs en rapport, environ une quarantaine d'esclaves »

12 212 arbres existent donc en 1796 répartis dans 43 quarrés comprenant chacun 284 girofliers entretenus par un atelier de 134 esclaves (y compris les invalides et enfants). Au mois d'août de la même année, le nombre de travailleurs est réduit à 110 personnes.

Puis le pouvoir politique en place oblige Martin à quitter la Guyane. En août 1796, il est nommé au Muséum d'histoire naturelle à Paris et rejoint par la suite la Guyane en 1798 comme directeur à nouveau de la Gabrielle. A son retour, il retrouve un établissement que l'on a négligé durant son absence car il y constate la mort de 2000 girofliers.

Victor Hugues, à son arrivée en Guyane en 1800 pense que la culture des épices est l'avenir de la colonie. Aussi, sous son impulsion et celle de Martin, les plantations reprennent, les anciens travailleurs noirs sont de retour sur la Gabrielle et de nouveaux esclaves y sont affectés.

« j'ordonnai que tous les nègres qui en avaient été tirés retournassent à la gabrielle. Dans le

42 Ibid.

43 AD Gironde, 61 J 27, mémoire de Victor Hugues du 18 mars 1820.

44 AD Guyane, L67.

même tems arriva un négrier, j'y versai 150 beaux esclaves et ce ne fut pas sans fruit, car avant la fin de juin on y avait mis 7150 pieds de girofle en terre en trois divisions et planté 60 carrés de manioc⁴⁵ »

Dans un courrier⁴⁶ du 17 janvier 1800 de Martin à Thouin⁴⁷, celui ci écrit : *«L'habitation des épiceries est actuellement en bon état : la mortalité des girofliers a cessé. On a récolté cette année 26 milliers de clous de girofle »*. Dans un autre courrier daté du 4 octobre, il lui parle de l'avancée de ses plantations.

« J'ai beaucoup travaillé cette année à augmenter les cultures à la Gabrielle, habitation des épiceries. J'ai planté environ 1000 girofliers, 1500 poivriers, 1800 cannelliers, et quelques muscadiers. Il reste encore dans les pépinières environ 10 000 girofliers, autant de poivriers qu'il m'en faudra pour doubler pendant l'hiver les plantations que j'ai déjà faites de cette plante utile; je compte en faire autant pour les cannelliers. Indépendamment de ceci, j'ai remplacé avec soin tous les anciens girofliers qui sont morts pendant mon absence, au nombre de deux mille⁴⁸ »

La production de girofle s'accroît jusqu'à la prise de la Guyane par les Portugais en 1808.

« Les soins que Mr Martin porta à cet établissement, et sa probité le firent prospérer ; la récolte alla toujours en augmentant de 1803 à 1806 et cette dernière année, on fit 79 600 livres de girofle de belle qualité outre le blanc⁴⁹ et les queues⁵⁰. On n'y fit en 1807 que 45 000 et en 1808 à la prise de la colonie, il y en avait 75 000 sur l'habitation⁵¹ »

Après l'occupation portugaise (1808-1817), le gouvernement doit reprendre en main le domaine de la Gabrielle car la production du girofle y a considérablement baissée. On produisait 36 712 kg en 1808 et en 1821, la production est réduite à seulement 13 972 kg. Une mesure est alors prise par le gouvernement en 1819 pour inciter les travailleurs employés à la récolte à travailler plus.

« Il sera délivré à tous les nègres travailleurs à la récolte des Girofles sur l'habitation de la Gabrielle pendant Trois mois chaque année depuis le 1er août jusqu'au 1er novembre tant nègres de journée que nègres dépendants des ateliers du Roi un supplément de moitié en sus de leur ration ordinaire et une ration de Tafia qui sera retranchée à tous ceux qui ne rempliront pas leur tâche.⁵² »

Outre les nègres des autres ateliers du roi, le gouvernement tente de se procurer une autre main d'oeuvre. Il passe un avis dans la *Feuille de la Guyane Française* de 1822 pour recruter temporairement des esclaves que les colons voudraient louer ou pour employer des personnes libres Mais le problème de chute de la production du girofle n'a pas pour seule origine un éventuel sous effectif de travailleurs mais implique aussi la qualité des plantations de girofliers. Ainsi, le botaniste Perrotet, lors d'un séjour sur cette habitation en 1821, décrit il des arbres dans un *état déplorable*. Dans certains abatis, la densité des arbres est elle qu'elle forme *une forêt touffue presque impénétrable aux ouvriers ainsi qu'aux rayons solaires* ce qui a pour effet de rendre stérile les

45 Ibid.

46 *Annales du Muséum d'histoire naturelle*, 1802, p.81-83.

47 Botaniste.

48 Ibid.

49 Le girofle blanc désigne un clous séché avant sa maturité . Il est de ce fait d'une qualité moindre.

50 Ce terme désigne les pédoncules des fleurs qui séchés se nomment griffes de girofle.

51 AD Gironde, 61 J 27, mémoire de Victor Huges du 18 mars 1820.

52 AD Guyane, Feuille de la Guyane de 1819.

arbres et d'épuiser les sols en eau et matières nutritives. Durant l'été, les arbres meurent ainsi en quelques jours de sécheresse et les fleurs n'apparaissent que sur ceux plantés à la périphérie des parcelles cultivées.

Perrotet préconise donc d'arracher des arbres, d'enlever toutes leurs racines et de déposer dans ces espaces vides une bonne terre fertile. Il semble bien qu'il n'ait pas été entendu par le gouvernement car les rapporteurs d'une inspection de la Gabrielle en 1838 recommanderont ces mêmes mesures.

« Que l'expérience tend chaque année à démontrer que les abatis plantés à la distance très rapprochée de 25 pieds en quinconce tels les abatis Degras et maciel souffrent par le défaut de circulation d'air et produisent peu. [...] il pourrait y avoir avantage à couper les arbres des quinconces afin d'aérer d'avantage les plantations et donner accès au soleil.⁵³ »

En 1825, le gouvernement décide d'affermier tous les domaines royaux dont celui de la Gabrielle. A cette époque, on assiste à la chute des cours du girofle, ceux ci sont passés de 7 francs le kilogramme en 1822 à seulement 2,50 francs en 1828 et 1,75 francs en 1834. Lagotellerie, sera le premier fermier et signe un bail de 10 ans en 1829. Il le résilie avant son expiration, en 1834. La baisse de ses revenus suite au moindre prix du girofle est sans doute l'une des principales causes de cet abandon.

Bremond, le second fermier l'exploitera, quant à lui jusqu'en 1846 et le premier janvier 1847 le gouvernement reprend en régie la gestion du domaine de la Gabrielle.

Cette même année, un voyageur dénommé Castelnau lors d'un périple en Amérique du Sud s'arrête lors de son passage en Guyane sur l'habitation la Gabrielle et nous livre ses commentaires dans le récit de son voyage.

« Lors de la première mise à ferme, le domaine contenait treize mille cinq cents pieds de girofliers; au moment de ma visite ce nombre était réduit à celui de sept mille neuf cent vingt-quatre; mais dans ce nombre se trouvaient compris deux mille six cent quarante-neuf jeunes arbres : il ne restait donc que cinq mille deux cent soixante-quinze anciens girofliers. Ainsi, dans l'espace de quinze ans, on a perdu huit mille deux cent vingt-cinq arbres de rapport. Les treize mille cinq cents girofliers occupaient un terrain de soixante-seize hectares d'étendue, et les cinq mille deux cent vingt-cinq restant, pour lesquels trente hectares suffiraient, se trouvent répartis sur l'ancienne surface, d'où il résulte que l'atelier entretient quarante-six hectares d'espace vide, causé par la perte de huit mille deux cent vingt-cinq anciens arbres. On est obligé de procéder ainsi à cause de la nécessité de conserver les arbres existants; mais il en résulte une grande perte de travail et de temps. L'atelier se composait de deux cent vingt-cinq personnes dont quatre-vingt-seize du sexe masculin et cent vingt-neuf de l'autre; mais, comme il y avait beaucoup d'enfants, on ne pouvait guère compter que quarante-cinq noirs valides ne faisant que trente tâches, et soixante dix-huit négresses valides pouvant en exécuter soixante-trois, c'est-à-dire que l'on pouvait compter sur quatre-vingt-dix-huit tâches entières.⁵⁴ »

Castelnau n'habitant pas en Guyane, il peut exposer en toute neutralité ses critiques sur les gestions actuelles et antérieures du domaine de la Gabrielle par le gouvernement. On comprend alors, à la lecture de ces quelques lignes les difficultés rencontrées par les deux fermiers dans la gestion de cette habitation.

53 AD Guyane, X331.

54 *Expédition dans les parties centrales de l'Amérique du sud,...* par ordre du gouvernement français pendant les années 1843 à 1847 par Francis de Castelnau, Paris, p.175.

En 1849 et 1850, des annonces passées dans la *Feuille de la Guyane Française* signalent encore des ventes de girofle en provenance de la Gabrielle.

Un nouveau bail est établi fin 1851 avec Chauffard pour une durée de 4 ans puis c'est Antoine Trillet qui a en ferme l'habitation. En 1856, la Gabrielle est de nouveau gérée par l'administration⁵⁵. Quarante sept travailleurs immigrés y sont alors réunis pour réparer les bâtiments, nettoyer et entretenir les anciennes plantations de girofliers. Le gouvernement veut de nouveau, en faire un établissement modèle pour la population afin de relancer l'agriculture dans la colonie. La production de girofle semble continuer car on note dans *la Feuille de la Guyane Française*, une vente aux enchères le 18 juin 1860 de «667 kilogrammes de griffes de girofle, provenant du domaine de la Gabrielle. »

L'habitation la Gabrielle est de nouveau mise en ferme en 1868 avec un bail signé avec Davesnes mais celui-ci meurt peu de temps après.

En 1869, l'administration, avec la mort du dernier fermier saisit cette opportunité pour abandonner définitivement le domaine de la Gabrielle devenu trop coûteux pour la colonie.

Cette habitation, cultivée durant 90 ans tombera alors dans l'oubli pour de nombreuses années.

2-2 Sur les autres habitations

La politique de concentrer les cultures à la Gabrielle n'est plus d'actualité et dans un courrier en date du 15 février 1784⁵⁶ adressé au ministre, les administrateurs prennent note de sa décision *de remettre la culture des épiceries entre les mains des particuliers*. Les colons souhaitent participer aux profits que produiront les ventes futures des clous de girofle et le ministre dans un courrier de 1786 reconferme la distribution des plants aux habitants.

« La colonie ayant besoin d'encouragement pour sortir de l'état d'inertie dans laquelle elle est restée depuis longtemps, je ne pense pas qu'on puisse, dans un intérêt particulier la priver d'une ressource qui est peut être le seul moyen à employer pour la faire prospérer. Vous voudrais bien en conséquence continuer à faire distribuer des plants d'épiceries aux habitants qui vous en demandent. »⁵⁷

Un état récapitule les *plants d'épiceries délivrés à divers en différents tems* de 1783 à 1788. Incomplet pour les premières années, il énumère par la suite, d'une manière exhaustive les différents destinataires.⁵⁸

<i>« en 1783 & 1784 par MM de [?] et Preville à des habitants</i>	250
<i>avril 1787 par Mr de Fitz Maurice et Lescalier pour St Domingue à un bâtiment du roi commandé par Mr Duvivier</i>	12
<i>id 1787 par Mr Lescalier à un habitant</i>	58
<i>en janvier 1788 par Mr le comte de Villebois et Mr Lescalier à St Domingue à la corvette la Sincère commandée par Mr Duvivier</i>	

55 AD Guyane, conseil privé de 1857.

56 Anom, C14 57 f° 41, lettre de Bessner au ministre de Castrie du 15 février 1784.

57 Anom, C14 51 f° 296, lettre du ministre aux administrateurs du 11 février 1786.

58 Voir liste des habitants en annexe.

	335
<i>en mai 1788 pour la martinique par le galibi qui portait Mr Lescalier à la même [?]</i>	40
<i>en juin 1788 par Mr le comte de Villebois et Mr Desvarenes pour la martinique au bateau du roi le coureur commandé par Mr de [?]</i>	112
<i>en juillet 1788 aux habitants de la colonie par Mr Devillebois et Mr Desvarenes</i>	586
<i>Totaux</i>	1393

le 2 novembre 1788 Guisan⁵⁹ »

La colonie recensera ainsi près de deux cent mille pieds de Girofliers en 1825⁶⁰. St Amant, secrétaire particulier du gouverneur Laussat parlait alors en termes admiratifs de cette culture.

« Le GIROFLE est aujourd'hui la plus belle branche de culture de la Guyane. Nulle autre colonie sur la surface du globe ne peut offrir d'aussi belles plantations de girofle que celles qui existent à la Guyane française.⁶¹ »

Mais il prédisait une surproduction prochaine de cette épice. Celle ci se produit quelques années plus tard avec en corollaire la chute des cours du girofle.

« Aujourd'hui, tous les habitants plantent du girofle. Il semble qu'on n'en récoltera jamais assez. Il pullule partout, dans les terres basses comme dans les montagnes. Mais on fait peut-être une fort mauvaise spéculation, en se jetant avec tant d'ardeur sur cette culture. La consommation de cette denrée est très-bornée. Lorsque tous les girofliers seront en plein rapport, on s'en apercevra, mais trop tard.⁶² »

Pourtant, les débuts de cette culture semblent avoir été difficiles car certains colons voulaient y renoncer. Victor Hugues par des dons d'esclaves empêche ainsi Decoux et Favard, deux importants colons du quartier de Roura, d'abandonner cette production.

« qu'il n'y avait que deux habitants MM Favard et Decoux qui en eussent quelques mille pieds ; que, ceux qui avaient été plantés par les autres habitants à Approuague avaient été abandonnés lors de la liberté des nègres [...] Messieurs Favard et Decoux qui avaient aussi contribué à la propagation du giroflier reçurent du négrier qui avait fourni les 150 à la gabrielle chacun 30 nègres à condition qu'ils entretiennent les girofliers qu'ils voulaient abandonner.⁶³ »

Les girofliers se sont développés de préférence dans le quartier de Roura, près de l'habitation Gabrielle sans doute par la similitude des terres et la proximité de cette habitation. Ces terres dites hautes par opposition aux terres basses des zones asséchées sont devenues de plus en plus

59 Anom, C14 62 f°263,

60 Paru dans le « Traité sur les terres noyées de la Guyane.... » par M.GUIZAN, Cayenne, Imprimerie du Roi, 1825.

61 *Des colonies, particulièrement de la Guyane française*, par Pierre Charles Fournier de Saint-Amant en 1821,p.113.

62 Ibid.

63 AD Gironde, 61 J 27, Mémoire de Victor Hugues du 18 mars 1820.

improductives par l'épuisement de leurs sols. En 1789, le gouverneur D'Alais en parlant des habitants de Roura disait : *En effet tous ces malheureux de l'Oyac gratteurs infructueux des terres hautes ingrates et stériles où ils ne font que végéter.*⁶⁴ Mais la culture du girofle deviendra pour eux une nouvelle source de prospérité. Ainsi, en 1832, toutes les habitations de la rive droite de l'Oyac se consacrent à la culture presque exclusive des girofliers. Nous retrouvons, parmi les habitations productrices de girofle *la Caroline* à Favard et *la Désirée* à Decoux.

En 1820, la production de Favard dépasse même celle de la Gabrielle.

*« Je suis enchanté que vous fassiez 25/milliers [...] M Favard récolte 30/milliers. Songez à ses forces et songez aux vôtres. Il prend en ville toute sorte de nègres et de négresses, il les répartit selon leurs valeurs. Je vous cite des faits voisins de vous. »*⁶⁵

En 1834, pour l'habitation *la Désirée* (anciennement à Decoux) gérée par Mirat, on inscrit lors d'un inventaire le nombre de 4535 girofliers pour une valeur de 32 104 francs. La récolte de 1833 de girofle s'élevait alors à 12 500 kilogrammes⁶⁶.

En plus des terres hautes, des girofliers sont plantés dans les premières *terres basses* desséchées. Nous avons ainsi, dans un inventaire du 6 octobre 1789⁶⁷ de l'habitation *le Cadeau*, sur la rivière Couraye, au quartier d'Approuague, des girofliers plantés en 1788.

« Girofliers 10 plantés depuis un an et bien venu, 200 en paniers qui seront mis en terre sitôt les pluies. »

Nous trouvons aussi en 1820, des plantations dans les terres basses du canal Torcy.

*« Une habitation sise au canal Torcy, appelée la Félicité ayant [...] 1000 pieds de girofle d'un an et de deux ans. »*⁶⁸

Des plantations existent également sur l'habitation *Sainte Catherine* à Marin sur la rivière de Cayenne en 1823.

*« Environ 90 carrés de terres basses dans lesquels se trouvent une plantation de 4000 pieds de girofliers de différents âges. »*⁶⁹

Outre la production des clous de girofle, certains habitants se livrent à des activités de pépiniéristes et proposent à la vente des jeunes plants de girofliers comme Marin, Trillet ou encore Howe.

*« M. Howe a l'honneur de prévenir MM les habitants, qu'il a 2000 plants de gérofliers de deux ans déjà pris en croucous, à vendre, livrables à son dégras de Roura, à 1 franc 50 centimes, payables en couac, cassave, etc, etc... »*⁷⁰

Le gouverneur Freycinet dans sa situation de la Guyane au 1 janvier 1827 citait⁷¹ un nombre de 125

64 AD Guyane, L15, lettre du gouverneur d'Alais au ministre du 13 mai 1789.

65 AD Guyane, lettre de l'ordonnateur du 9 août 1820 à Poiteau, directeur de la Gabrielle.

66 Internet, mémoire de Marie Anne Zélie de Tessière de Bellecize contre le sieur Pierre Antoine MIRAT, 1846.

67 Anom, C14?? f° 328, inventaire de l'habitation du *Cadeau*.

68 AD Guyane, Feuille de la Guyane de 1820.

69 AD Guyane, Feuille de la Guyane de 1823.

70 AD Guyane, Feuille de la Guyane de février 1828.

71 AD Guyane, 1J108, rapport du gouverneur Freycinet sur la Guyane au 1 janvier 1827.

girofleries sur un total de 606 habitations soit environ 20% du total de celles ci.

Un recensement plus tardif (aux environs de 1842) par Itier précise aussi la localisation des plantations de girofliers en Guyane, on y retrouve ainsi toujours la prédominance du quartier de Roura.

« On le cultive aujourd'hui dans 39 habitations mais avec plus ou moins de développement. Le seul quartier de Roura en compte 23, et, dans ce nombre, il y en a plusieurs dans lesquelles le girofle entre pour principal produit. Les autres plantations de girofliers se répartissent, ainsi, savoir : 5 dans le quartier de Tonnegrande, 4 dans celui du Tour de l'Ile, et enfin 2 dans chacun des quartiers de Caienne et de Kaw. »

On note en comparant les chiffres précédents la disparition de près de 70% des habitations productrices de girofle entre 1827 et 1842 suite à la chute des cours. Ce processus d'abandon continue dans le temps comme le confirme pour l'année 1859, un état des lieux de la commune de Roura⁷², berceau historique du girofle :

« Partout le girofle est abandonné et les arbres meurent »

Un nouveau bulletin en 1860 de cette même commune confirme cet abandon des cultures. Il n'existe plus, en effet, sur les habitations des travailleurs pour ramasser les récoltes. Ils se dirigent tous vers l'orpaillage devenu beaucoup plus lucratif que les travaux agricoles.

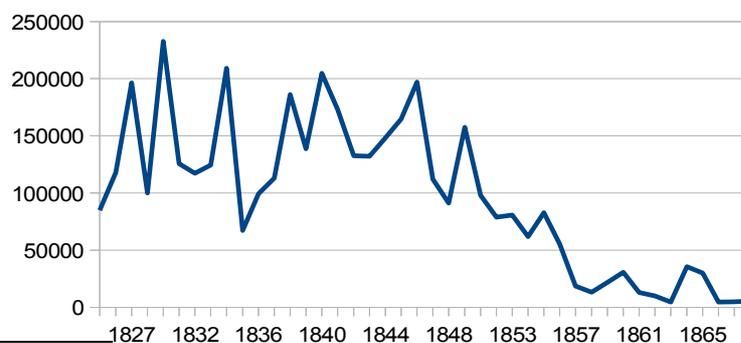
« La récolte de Girofle s'est présentée très belle cette année ; un bon tiers des fruits est resté sur les arbres faute de bras en nombre suffisant pour les ramasser.⁷³ »

2-3 Les statistiques de sa production

Victor Hugues signalait, à son arrivée en 1800 en Guyane, la seule présence de deux colons cultivant des girofliers. Il en résulte donc que la production du girofle résulte principalement de celle de l'habitation Gabrielle jusqu'aux années 1800. Tâchons maintenant de quantifier le poids du girofle dans l'économie de la Guyane et suivons le au cours des années.

C'est de la *Feuille de la Guyane Française* entre 1829 et 1868, publication du gouvernement de l'époque que sont principalement extraites les données chiffrées. Suivons ainsi l'évolution du prix du girofle, celui des quantités produites, celui de sa valeur et la part prise dans les exportations de la Guyane.

Production en kilogrammes du girofle en Guyane entre 1821 et 1867

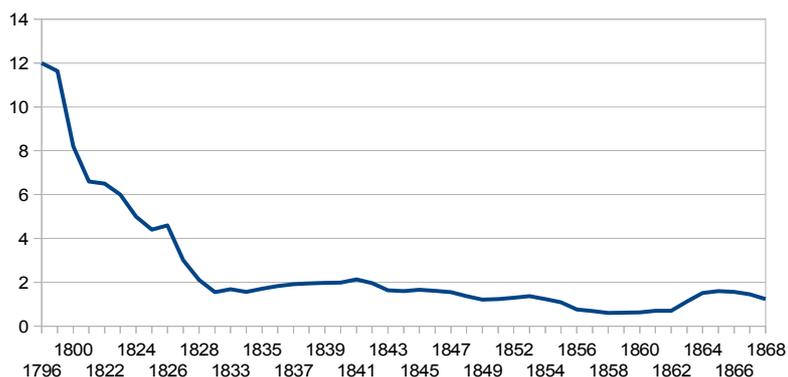


72 AD Guyane, Feuille de la Guyane de février 1859.

73 AD Guyane, Feuille de la Guyane de février 1860.

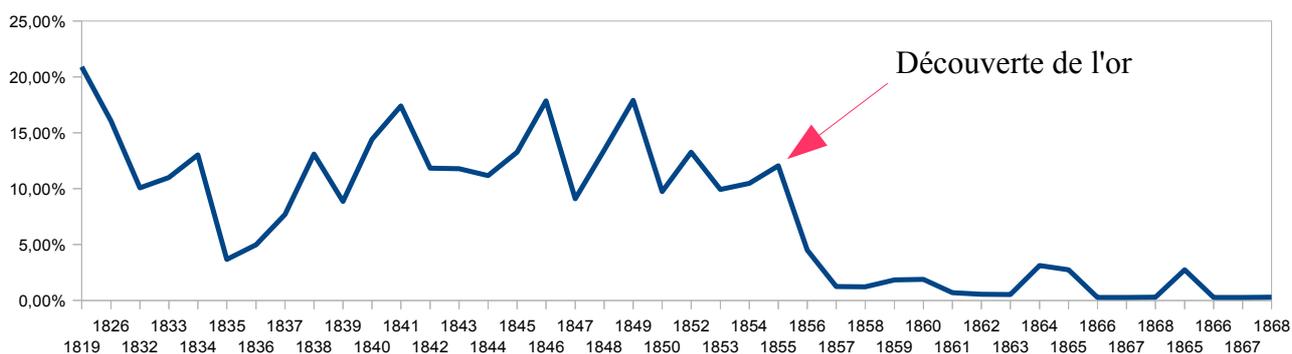
Cette courbe en dent de scie note l'irrégularité de la production du girofle liée au cycle de fructification de l'arbre : une bonne année, une année moyenne et une mauvaise année. On note aussi les chutes de la production après l'abolition de l'esclavage de 1848 puis celle liée à la découverte de l'or et à partir de 1866, la production devient insignifiante.

Prix du girofle en francs entre 1796 et 1868 en Guyane



Durant les premières années de production le cours du girofle est de 12 francs le kilogramme puis il commence à chuter entre 1796 et 1828 pour se stabiliser au niveau de un à deux francs le kilogramme. Dans cet intervalle de temps, le nombre d'hectares plantés passe de 76 à 1268 en 1826 et entraîne un afflux de clous de girofle à la vente avec comme incidence une baisse de son prix.

Part en pourcentage de la valeur du girofle dans les exportations de la Guyane entre 1819 et 1868



Cette courbe, elle aussi en dent de scie, ressemble à celle de la production des clous de girofle. Lorsque la récolte est importante, la proportion dans les exportations augmente et vice versa. La part prise dans les exportations se situe entre 10 et 20% jusqu'à l'arrivée de la production d'or en 1856. Après cette date, le girofle devient une denrée négligeable dans les exportations de la Guyane.

3- LES SECHERIES

Une fois les clous de girofle cueillis à la main au moyen d'échelles, ceux ci doivent être séchés au soleil comme l'avait recommandé Lavoisier.

« On était obligé auparavant de l'exposer au soleil sur des draps, des nattes, ou des clayes, et comme les averses sont très-fréquentes dans les premiers tems de la récolte, il fallait employer beaucoup de monde pour le rentrer et le sortir. La continuité des pluies mettait quelquefois dans la nécessité de le laisser entassé: alors il était exposé à se détériorer ou même à perdre tout son prix.⁷⁴ »

Les pluies affectent donc la bonne qualité du séchage, aussi, Martin avant son départ de la Guyane dans les années 1793-1794⁷⁵ construit un bâtiment dédié au séchage des clous de girofle et à leur conservation qu'il nomme sècherie.

Par la suite, une seconde sècherie sera construite à la Gabrielle et plusieurs autres seront édifiées sur les habitations productrices de girofle dont celle de l'habitation *Grand-Marée* que l'on évoquera plus longuement.

3-1 Les sècheries de la Gabrielle

En 1788, le premier bâtiment de l'habitation est construit dans le but de remiser les récoltes de girofle. Lorsque Martin édifie la première sècherie, ce premier bâtiment devient la maison du régisseur. Dans les inventaires successifs de la Gabrielle, on utilisera le terme de *vieille sècherie* pour la décrire par opposition à la nouvelle construction débutée en 1822 dénommée : *sècherie neuve*.

3-1-1 La vieille sècherie

« La sècherie est très suffisante pour recevoir la récolte. C'est un bâtiment bien fait et solide, couvert en bardeaux garnis de (?) tiroirs posés sur des coulisses. Chaque tiroir a environ douze pieds de longeurs sur 6 de largeur, il reste encore un bout pour placer 36 tiroirs de même grandeur que les premiers. Ce bâtiment a de longueur 126 pieds sur 27 de largeur. Tout le pourtour entouré ou fermé en planches jusqu'à la hauteur convenable où il sera fermé par des barreaux en bois de chaque côté des deux grandes fassades pour faciliter la circulation de l'air dans toute la longueur de cette manufacture. »⁷⁶

Dorénavant le girofle peut sécher au soleil dans de grands tiroirs en bois et lorsqu'il pleut, on le remise à l'abri de l'eau sous le plancher du bâtiment. La manipulation de ces tiroirs est facilitée par la présence de roulettes en bois ou en *cuiivre*.

Ce bâtiment achevé en 1794 était devenu d'une importante nécessité afin de faire face à

⁷⁴ *La Décade philosophique, littéraire et politique*, 3ème trimestre an 5, p.142-143.

⁷⁵ AD Guyane, L51, lettre de l'ordonnateur à Bordes, régisseur de la Gabrielle.

⁷⁶ AD Guyane, L67, situation de l'habitation la Gabrielle au 20 floréal an 4 (9 mai 1796).

l'accroissement des récoltes, sans sa construction, *on n'aurait pas pu conserver la moitié de la recette prochaine.*⁷⁷ Mais on s'aperçoit très vite que la construction de la sècherie a été mal étudiée et sera, par la suite, l'objet de multiples réparations. Victor Hugues, dès son arrivée en Guyane en constatait les défauts :

« La Gabrielle depuis lors, a pris un accroissement considérable, malheureusement la maison principale et la sècherie furent mal conçues et mal construites parce qu'il n'y avait alors à Cayenne aucun homme capable de faire un plan quoi qu'il y eut un soit disant officier du génie.⁷⁸ »

Lagotellerie, le premier fermier de la Gabrielle, dans sa lettre au gouverneur du 9 mai 1828 en vue de demander la ferme de l'établissement, décrit l'habitation dans un état de complet abandon. Sans doute, accentue-t-il les problèmes afin de minimiser le prix de son fermage!

« L'état de délabrement et de dépérissement de cet établissement, les grands travaux à faire pour l'amélioration de ce domaine dont toutes les usines sont à reconstruire savoir sècherie, hôpital, [...] le bas prix du girofle sans espoir d'augmentation ; la masse des fourmis qui ne permettent plus de remplacer les arbres qui meurent et de substituer de jeunes arbres à ceux déjà en décrépitude, la quantité de vieillards et d'infirmes à la charge du fermier [...] l'impossibilité de loger les récoltes sans reconstructions nouvelles, l'inutilité de la sècherie neuve qui par sa position ne présente que la moitié en service ⁷⁹»

L'inventaire de la Gabrielle établi en 1829 lors de sa prise en ferme confirme les écrits de Lagotellerie avec le constat suivant pour l'ancienne sècherie :

« 5° - Un bâtiment servant anciennement de sècherie ayant 120 pieds de long sur 30 pieds de large, les coulisses des tiroirs tellement pourries qu'elles ne peuvent plus faire leur office, la charpente tombant en ruine de vétusté, les fondations manquant également⁸⁰ »

En 1832, un nouvel inventaire est de nouveau rédigé et constate des travaux réalisés sur les deux sècheries. Ainsi pour la vieille, on diminue sa longueur de 18 pieds pour remédier sans doute au problème d'affaissement. Les autres réparations consistent en :

« Les tirans du plancher du rez de chaussée ont été en grande partie changés ainsi qu'une partie du plancher. Les soles ont toutes été remplacées quelques appuis également presque tous les poteaux ont été patinés ⁸¹; la couverture contient 1/3 des bardeaux neufs, enfin les coulisses et les tiroirs ont été changés. »

Afin que les poteaux ne soient plus au contact direct de l'humidité du sol, ceux-ci sont posés maintenant sur des *patins*. Un document⁸² des archives départementales de Guyane daté du 2 décembre 1825 nous instruit sur les différents travaux à exécuter aux sècheries et fournit une description détaillée des patins de la sècherie neuve. Ce descriptif s'applique d'une manière identique pour la vieille sècherie.

77 Anom, C14 ?? f° 139 du 9 février 1794.

78 AD Gironde, 61 J 27, mémoire de Victor Hugues du 18 mars 1820.

79 AD Guyane, X161, lettre du 9 mai 1828 de Lagotellerie au gouverneur.

80 AD Guyane, X161.

81 Action de construire des patins. Ce sont des plots maçonnés en briques et pierres sur lesquels reposent les poteaux.

82 AD Guyane, X141.

« Patins en maçonnerie de moellons et mortier de chaux et sable pour la sècherie neuve.

grands patins :

*longueur de chaque 0,40
largeur 0,40
hauteur 0,40*

petits patins

*0,30
0,30
0,30 »*

A l'expiration du bail, dans l'inventaire du 28 novembre 1834, la vieille sècherie est décrite sommairement sans aucun commentaire concernant son état mais le constat établi par une commission du gouvernement en date du 14 avril 1838 signale la vétusté du bâtiment.

« Cette bâtisse pourrait être considérée comme hors de service si elle n'était soutenue par l'ensemble. La couverture est tout à fait mauvaise et fait eau. Les planchers sont en mauvais état. Il y a affaissement inégaux des faces latérales et surtout dans son milieu où les poteaux n'ont été assis que sur des chantiers de bois (ils sont pourris) quoique les pièces de bois qui servent d'étais aux tiroirs aient été en partie changés, le tout n'en n'a pas moins un aspect misérable. »

En 1840, la sècherie est inutilisable et ne sera pas mentionnée dans un inventaire de 1843.

« Le bâtiment menace ruine et est totalement hors de service, aux premières pluies la toiture tombera, il sera très difficile de le réparer en sous œuvre, cependant c'est ce qui il y aurait de mieux à faire car une construction neuve entraînerait à de trop grandes dépenses mais comme ce bâtiment est indispensable pour assurer la conservation d'une forte récolte qui peut avoir lieu d'une année à l'autre, je pense qu'il conviendrait de le faire visiter scrupuleusement. »

Des travaux sont alors entrepris pour la remettre en état car dans l'inventaire de 1847, la sècherie est de nouveau en service malgré les problèmes liés à son continuel affaissement.

« Ce bâtiment est situé au fond de la cour parallèlement à la maison principale ; il est bâti sur la 2^o terrasse de l'emplacement. Sa longueur est de 36m75 et la largeur de 8m77 ; les poteaux sont au nombre de 19 sur chaque façade, onze de ces poteaux portent sur des patins dont la maçonnerie est presque entièrement dégradée ; le plancher du rez de chaussée se trouve à un mètre du sol : les quatre façades sont revêtues en planches jusqu'à hauteur d'homme et la partie supérieure est fermée de barreaux en bois : le revêtement de la façade ouest a besoin de réparation : les planches du rez de chaussée et des combles formés de planches d'acajou sont en état de service ; mais en rapport par leur vétusté avec les autres parties de cet ancien bâtiment.

Cette construction qui par la ruine de ses fondations a éprouvé un affaissement considérable manque d'à plomb depuis longtemps et les pièces successivement réparées n'ont pu rétablir l'équilibre.

Sous ce bâtiment, existent soixante huit tiroirs à coulisses [?] sur des roulettes, les unes

en bois, les autres en cuivre ; une partie de ces tiroirs demandent réparation.

Ce bâtiment, considéré comme en aussi bon état de service que le comporte son ancienneté et sa dislocation est estimé à neuf mille cinq cent francs. »

3-1-2 La nouvelle sècherie

En 1822, on pose la charpente⁸³ puis on s'occupe des menuiseries en 1823 mais elle n'est toujours pas terminée lorsque Lagotellerie s'installe en 1829 et déjà le bâtiment présente des malfaçons. On peut s'étonner de ce délai de sept années pour réaliser un bâtiment de la part du gouvernement. Celui ci, hésitant entre l'affermage ou la vente de la Gabrielle voulait il faire des économies de budget ? La production de girofle baissait elle ? Ronmy, le responsable de ces travaux justifiait en 1824 ce retard *par la difficulté de tenir et surveiller des ouvriers sur cette habitation éloignée.*

L'inventaire en 1829 donne la description suivante.

« 11° - Un bâtiment servant de sècherie, ayant 101 pieds de long sur 32 de large, garni de 30 tiroirs et leurs coulisses, le plancher du haut n'est pas encore achevé, ce bâtiment a deux tiroirs cassés qui ne peuvent être changés qu'en enlevant une partie du plancher.⁸⁴ »

L'inventaire de 1834 n'apporte pas de précision supplémentaire sur le bâtiment.

« 8° - Un bâtiment dit la nouvelle sècherie ayant trente quatre mètres de long sur 7 mètres vingt six centimètres de large, garni de ses tiroirs & coulisses d'un côté seulement estimé à la somme de vingt neuf mille huit cent francs. »

Par contre celui de 1838 nous signale des profonds défauts qui menacent de ruine le bâtiment.

« construction qui date de 1823 ou 1824 exécuté en bois de bonne qualité. La couverture est en mauvais état et laisse de nombreuses gouttières a perdu son [?] à un degré surprenant. Les cintres qui supportent sa couverture sont en partie disjoints, la poutrelle supportant le poids du premier plancher est craquée dans son milieu et ondulée dans plusieurs autres parties.

Le tout aurait besoin d'être relevé et mis de niveau afin d'éviter un plus grand dépérissement du bâtiment qui dans l'état où il est aujourd'hui menace de ruine. »

Comme pour l'ancienne sècherie, le terrain sur lequel repose les fondations est instable et le fermier doit faire des travaux en urgence pour réparer ce bâtiment. Ceux ci seront réalisés car en 1843, la sècherie est considérée en bon état

« Le bâtiment existant construit en 1823 derrière le vieille sècherie, sur un terrain remblayé ayant éprouvé un affaissement assez considérable dans une partie de ses fondations, le fermier le fait redresser et poser de nouveaux patins qui vont consolider le bâtiment, il y a quelques pièces à changer dans la charpente et la couverture a besoin d'être [?], les travaux sont urgents à la charge du fermier.

Cette sècherie n'a que 34 tiroirs, quantité bien insuffisante pour sécher même une médiocre récolte. »

83 AD Guyane, Feuille de la Guyane du 21 janvier 1824.

84 AD Guyane, X161.

Pour terminer, l'inventaire de 1847, le plus complet de tous dans la description du bâtiment, indique une sècherie toujours en bon état.

« Ce bâtiment est placé en arrière de l'ancienne sècherie a 33 m 75 de longueur sur 10 m 65 de largeur ; son plancher au rez de chaussée se trouve à un mètre du sol ; il repose sur une fondation en rocher avec mortier en terre ; dix poteaux, supportant une poutrelle, sont posés sur des patins en maçonnerie, ils correspondent à un nombre égal de poteaux de façade.

Les façades sont revêtues de planches en grignon, refendues à la largeur de 15 cm, et la partie supérieure est garnie de barreaux en bois.

Ce bâtiment commence à s'affaisser par suite de la mauvaise construction des fondations. Le plancher du rez de chaussée formé en planches est à demi usé ; celui d'en haut est en bon état.

La charpente et la couverture sont bonnes.

Trente tiroirs placés sous le bâtiment, à la façade nord fonctionnent sur des roulettes partie en bois, partie en cuivre.

Ce bâtiment, tenu en bon état d'entretien est estimé à la somme de trente mille francs. »

Plus tard, on peut penser, en l'absence de sources écrites retrouvées, à la conservation de ces deux sècheries car la production de clous de girofle continue encore quelques années à *la Gabrielle*. Aujourd'hui, les vestiges des anciens patins sont toujours visibles et témoignent du passé de ces deux bâtiments.

3-2 Les sècheries des autres habitations

3-2-1 Sur l'habitation Grand Marée

L'origine de cette habitation remonte au 31 mars 1802 lorsque Guérineau, pharmacien à Cayenne, demande à Victor Hugues une concession près de la Gabrielle. Le 4 novembre 1803 Hugues concède au citoyen Guérineau un terrain de mille pas quarrés sur la rive gauche du ruisseau grande marée au sud ouest de la Gabrielle⁸⁵.

Peu après, en 1810, Célestin Lalanne, nouveau propriétaire vend l'habitation à Jean Lesage et Louis Vogt. Ce dernier s'y intéresse particulièrement car elle est proche de l'habitation *Gabrielle* dont il est devenu le régisseur depuis 1799 sous les ordres du botaniste Joseph Martin.

En 1829, la propriété est mise en vente aux enchères au prix de 210 165 francs pour régler la succession de Louis Vogt et un inventaire est alors dressé.

Une sècherie ne figure pas dans celui ci où l'on évoque seulement des *caisses pour faire sécher le girofle* mais dans celui de 1848⁸⁶, établi lors de la succession de Jean Lesage, on évoque une sècherie.

« sècherie

Case de vingt sept mètres soixante centimètres de long sur huit de large, montée sur patins en briques ayant sur la face de devant et sur celle de derrière quarante huit patins en briques de chaque côté sur lesquels reposent les tiroirs à girofle, le tout estimé six mille francs.

85 AD Guyane, 3P2

86 AD Guyane, 2E 1 / 21 : 1848, Joseph Dechamp, acte n° 93 du 21 août 1848.

*Dans une pièce à l'ouest deux tables à girofle et douze bancs estimés cent cinquante francs
Soixante tiroirs avec portes fermant à clef estimés douze cent francs ; »*

Ce bâtiment, construit entre 1829 et 1848 est un peu moins long que celui de *la Gabrielle* (environ 28 m pour 34 m). Il repose, lui aussi sur des patins maçonnés et comporte également des tiroirs. Une pièce contiguë se trouve à l'ouest pour le tri et la préparation du girofle en vue de son séchage.

Une annonce publiée dans *la Feuille de la Guyane Française* de 1869 pour la vente de l'habitation mentionne encore l'existence de la manufacture à girofle. L'utilisation tardive du bâtiment explique sans doute la bonne conservation de tous les patins encore bien visibles sur le terrain.

3-2-2 Sur l'habitation la Caroline

Cette habitation située sur la rive droite de l'Oyac est mentionnée comme productrice de girofle dans un écrit sur les habitations de la république en 1796.

« Favard:rocourie sise au même canton.On y cultive en même temps du gérofle [...] dont le produit prochain [rocou] permet d'attendre l'autre qui n'a lieu que dans la cinquième année. ⁸⁷»

Les plantations de girofliers sont donc récentes et remontent au plus tôt à 1791.

Victor Hugues cite cette habitation comme productrice de girofle aux débuts des années 1800. Elle devient importante car en 1820 sa production⁸⁸ de clous de girofle dépasse celle de la Gabrielle. Favard, son propriétaire, utilisait alors au moment de la récolte des saisonniers qu'il trouvait en ville, hommes ou femmes afin de pourvoir au surcroît de travail engendré par la cueillette manuelle du girofle.

Le gouverneur Jubelin lors d'un voyage⁸⁹ en 1830 à l'intérieur de la Guyane passe par *la Caroline* et s'extasie devant les plantations de girofliers.

« Cette habitation est une des plus belles de la colonie ; elle est plantée en girofliers ; ces arbres superbes dont les cimes odorantes s'élèvent aussi régulièrement que s'ils étaient taillés par la main de l'homme, forment un parc immense que des cascades embellissent, et où comme dans les forêts d'Europe, on peut chasser le cerf. »

Un inventaire de 1864 après décès de Favard, propriétaire de cette habitation nous indique⁹⁰ la présence d'une sècherie dont la description est très succincte.

« sècherie :Ce bâtiment situé au nord-ouest de la maison principale est élevé par maçonnerie, construit en charpente et couvert en bardeaux, il se compose d'un rez de chaussée planchéié et d'un grenier planchéié avec lucarnes. Sous les planches du rez de chaussée se trouvent deux rangées de tiroirs avec leurs coulisses intérieures et extérieures »

87 AD Guyane, L67, état des habitations de la république en 1796.

88 30 milliers dans le texte. L'unité de mesure n'est pas précisée mais on peut penser qu'il s'agit du kilogramme.

89 AD Guyane, Feuille de la Guyane de 1830.

90 *L'histoire de la Guyane*, Ibis rouge éditions, 2006-Kristen Sarge, Michel Favard, délégué...p. 566.

3-2-3 *Sur l'habitation la Désirée*

Decoux, propriétaire de l'habitation est cité par Hugues dans son mémoire comme l'un des premiers colons à cultiver le girofle. *La Feuille de la Guyane Française* de 1825 nous indique la présence d'une manufacture à girofle.

« L'habitation dite la Désirée, dépendante de la succession Decoux, sise au quartier d'oyac, sur la rivière l'Orapu, ayant en culture environ 5000 pieds de Girofliers, dont plus de 3000 sont en rapport.

L'établissement se compose d'une maison de maître, belle servitude neuve, hôpital, manufacture à girofle, moulin à sucre et sucrerie. L'atelier se compose de 84 nègres de tout âges, et pouvant en mettre 53 au travail.[...]

Cayenne le 27 janvier 1825 »

3-2-4 *Sur l'habitation la Joséphine à Trillet*

Cette habitation appartenant à Trillet est située à Stoupan sur la commune de Matoury, à proximité de la rivière du Mahury. 1625 girofliers y sont plantés sur huit hectares en 1818.⁹¹

Le girofle est attesté comme la production principale dans l'inventaire de 1832 de Siredey avec la présence de 90 esclaves pour l'atelier de l'habitation.

En 1849, Trillet comme d'autres propriétaires terriens est amené à recruter des travailleurs Madériens afin de suppléer aux travaux des anciens esclaves qui, nouvellement affranchis, quittent leurs anciens maîtres. Dans un courrier adressé au gouverneur en 1850, Trillet est invité à donner son avis comme d'autres propriétaires sur le travail de ses nouveaux travailleurs immigrés.

« Leur occupation était de sarcler ou sabrer les herbes dans les girofliers et cafeyers.[...] J'offre pour cet essay de donner de 4 à 5 milles pieds de girofliers en grand rapport, 3000 pieds de café d'abbisinie et 15 à 20 mille pieds de cannelliers tous bons à récolter en ce moment à titre de colonage partiaire à moitié; me chargent de fournir les choses nécessaires pour la sècherie.⁹² »

Des girofliers existent donc toujours sur l'habitation et Trillet indique la présence d'une sècherie mais sans en préciser la fonction. Sèchait on le girofle ou le café ou les deux ? Cette question reste aujourd'hui sans réponse comme l'est, celle de la date de sa construction.

Néanmoins, la découverte de cette habitation en 2010 et des vestiges de sa sècherie en 2013 permet de préciser en partie la nature de ce bâtiment.

Il se trouve sur une petite hauteur de terrain à une dizaine de mètres d'une zone basse inondable située en bordure d'une petite crique qui se jette dans la rivière Mahury. Construit dans la pente du terrain sur une longueur de 20,50 mètres et une largeur de 17 mètres, il a une surface d'environ 350 m².

Cet édifice⁹³ se compose de trois sous ensembles:

- Une surface plane rectangulaire délimitée sur trois côtés par des murs de pierres aux dimensions de 8,50 m x 20,50 m.

91 AD Guyane, X93.

92 AD Guyane, X222.

93 Plan de situation en annexe.

- Une autre petite surface plane rectangulaire délimitée sur quatre côtés par des murs de pierres aux dimensions de 2,50 m x 20,50 m.
- Une partie centrale rectangulaire abaissée par rapport aux deux autres d'une hauteur d'environ 1 mètre aux dimensions de 6 m x 20,50 m.

De nombreux carreaux en terre cuite jonchent le sol de cette partie centrale du bâtiment. Sa partie avant (côté rivière) se situe au niveau du sol et sa partie arrière débouche au niveau d'une excavation profonde d'un mètre environ. A cet endroit, deux entrées de fours espacées de 1,90 mètres existent. On distingue successivement à l'intérieur de ceux-ci, un ensemble de barres métalliques au sol, une chambre de combustion et un conduit maçonné en briques. En revenant, au niveau du sol, on a, à l'opposé d'un four, une colonne métallique creuse surmontée d'un petit tablier métallique de forme carrée. Cet élément d'une hauteur d'un mètre se situe dans le prolongement du four et sur le côté droit de cet espace central. Sur le côté gauche, au même niveau, un trou entouré de briques semble désigner l'emplacement d'une ancienne structure identique à la précédente. Nous aurions ainsi un sol carrelé chauffé par deux conduits dans lesquels passait de l'air chaud. L'espace situé à l'arrière de l'entrée du four servait à brûler le bois, les barres métalliques étaient celles d'un cendrier et la colonne métallique devait faire office de cheminée.

Nous ne sommes donc plus sur le modèle d'un séchage par le soleil comme à *la Gabrielle* ou *Grand-Marée* mais d'un système utilisant la chaleur produite par un feu. Cette construction évoque l'étuve mentionnée par Guisan dans son traité sur le girofle.

« Dans les années pluvieuses, on se trouve souvent fort embarrassé; le Girofle vert encombre la manufacture; mis en tas, il s'échauffe très-prompement et s'altère ; on obvierait à cet inconvénient au moyen d'une étuve où l'on entreprendrait le thermomètre de Réaumur de 40 à 45 degrés qui est la chaleur d'entre midi et trois heures. On ne doit toutefois user de cette ressource que lorsque les pluies empêchent d'exposer le Girofle au soleil, attendu que celle chaleur naturelle lui donne une plus belle couleur.⁹⁴ »

CONCLUSION

Cette étude, motivée par la découverte des vestiges des sècheries de la *Gabrielle*, de *Grand-Marée* et de la *Joséphine*, a permis au fil des documents trouvés dans les archives départementales de Cayenne de reconnaître le rôle important du girofle dans l'économie de la Guyane au dix-neuvième siècle. Bien entendu sa valeur commerçante n'a jamais égalée les revenus de sucre, du coton, du roucou ou de l'or mais le girofle a eu son heure de prospérité au niveau mondial. Sa qualité égalait alors celui produit aux Moluques et la Guyane a mis fin au monopole des Hollandais sur cette épice. Que reste-il aujourd'hui du girofle en Guyane ? A priori, aucun giroflier n'a survécu sur les anciennes habitations ou dans des jardins particuliers et le souvenir même de son nom est tombé dans l'oubli collectif.

Étroitement lié au quartier de Roura et à l'ancienne habitation domaniale de la *Gabrielle*, son passé se perpétue pourtant de nos jours dans ces anciennes sècheries oubliées dans la forêt.

Ce patrimoine est partie intégrante de celui des chemins du roi et de la *Gabrielle* par lesquels transitaient les barrils de girofle. C'est pourquoi, il devient nécessaire d'initier une réflexion sur la sauvegarde de ces chemins et des bâtiments avant qu'ils soient irrémédiablement perdus.

94 Paru dans le *Traité sur les terres noyées de la Guyane....* par M. Guisan, Cayenne, Imprimerie du Roi, 1825.

Annexe

Extrait d'un mémoire de Monsieur Hugues sur l'introduction du girofle dans nos possessions de l'Inde et particulièrement la Guyane Française

« Ce mémoire, dont celui ci n'est qu'un extrait, est basé sur des matériaux que l'on s'est procurés tant en France qu'à Cayenne et a été adressé à un illustre personnage qui en est encore dépositaire.

Affligé de cécité, dépourvu de mon manuscrit, je vais satisfaire autant que ma mémoire me le permettra, au désir qu'a témoigné Monsieur le Gouverneur, d'être instruit des circonstances qui ont accompagné l'introduction des épices dans notre colonie.

La première partie de mon mémoire traitait des longs et pénibles travaux ainsi que des voyages du célèbre Monsieur Poivre, qui, de frère de la Charité devint intendant des îles de France et de Bourbon et à qui nous devons le girofle, la canelle, la muscade, le poivre et différents fruits qu'il alla chercher aux Moluques, à la Cochinchine et à Java.

Ce savant et célèbre administrateur, disait dans un mémoire qui m'a été communiqué que le sol le plus analogue aux Moluques, à Ceylan et à Bamtam, était sans conte dit celui de la Guyane française, d'après les relations qu'il en avait lues ;

Le girofle et autres épices ayant parfaitement réussi à l'île de France, on fit attention à ce que Poivre avait souvent dit de Cayenne et on y envoya une certaine quantité de plants de girofliers, dont 27 seulement arrivèrent à Cayenne en 1772. Ils avaient été confiés aux soins de M Dallemand commis de Marine qui depuis fut l'époux de la dame de ce nom et père de Madame de Montagu. Ces girofliers furent confiés à quelques habitans, beaucoup périrent mais quelque uns furent sauvés par les soins assidus de ceux qui s'en étaient chargés, parmi ces habitans recommandables on compte M de Macaye procureur général et M Boutin conseiller.

On ignorait alors la manière de reproduire les arbres et l'on négligea, quand ils furent en rapport, d'en faire des pépinières mais on eut l'attention d'envoyer en France dans des boîtes quelques fruits qui furent analysés par ordre du roi et dont l'académie reconnut la qualité supérieure à celle des fruits des Moluques.

L'Europe retentit du bruit de cette acquisition faite par la France, elle fut publiée par les journaux du tems. (les mémoires secrets faisant suite à ceux de Bachaumont(?) en parlent beaucoup) Les gazettes d'Utrecht et des Leydes vomirent mille invectives contre Monsieur Poivre et sur l'abus de confiance par le quel, elles prétendaient, qu'il avait répondu au bon accueil qu'on lui avait fait dans les colonies hollandaises ; La haine toujours injuste alla même jusqu'à attaquer les mœurs et la probité de notre illustre compatriote.

Un hollandais nommé Van-Stivec fut envoyé par la compagnie des Indes Orientales et l'on eût la faiblesse de le laisser s'introduire à Cayenne, il y vit les girofliers qui avaient alors six ans et qui commençaient à produire, il les trouva plus beaux que ceux des Moluques, beaucoup plus productifs et plus forts. Les états généraux aux quels il rendit compte de sa mission, saisirent en 1780 lors de la triple alliance contre l'Angleterre l'occasion pour obtenir la destruction des Epiceries à Cayenne, convention honteuse qui fut exécutée au nom du roi par Mr le Baron de Bessner alors gouverneur.

Quelques recherches que j'ai faites dans les dépôts d'archives à Cayenne et dans celui de Versailles, j'en ai pu y trouver un peu relatif à cet événement. Il n'existe aux dépôts de Cayenne que quelques lettres d'habitans qui se soumettent aux ordres de l'autorité, annonçant qu'ils avaient brûlé jusqu'aux racines des girofliers ; Le sieur Tanguy ancien capitaine de Corsaire, répondit par une lettre dont j'ai lu la copie à Versailles, où sans doute elle fut envoyée dans le tems. Dans le style le plus loyal et le plus hardi, il y accusait le ministère et le gouverneur d'avoir voulu à prix d'argent cette source de prospérité nationale. J'ai acquis à Paris la Certitude, quand j'ai fait mon mémoire, que M de Vergennes alors ministre des affaires étrangères, en traitant avec les hollandais pour les

engager dans la querelle contre l'Angleterre avait par faiblesse ou vénalité consenti à la destruction des Epiceries à la Guyane Française; et le respectable Mr Lestenon de Breadenrode ambassadeur des états gaux près de Louis XVI, et qui est mort à Paris il y a environ six ans m'a souvent dit que c'était contre les traités que nous possédions les Epices et que sans la révolution de Hollande de 1788 cette affaire aurait [?] de la mésintelligence entre les deux nations. Messieurs Franconie père, Molère président de la cour, Noyer père inspecteur du service de santé etc... tous notables habitants et dignes de foi m'ont dit avoir vu la circulaire du Baron de Bessner aux commandans de quartiers par la quelle, il ordonnait au nom du roi la destruction des Epices.

Les deux hommes qui, par des soins dignes d'éloges avaient déjà naturalisé à cayenne le giroflier, MM de Macaye et Boutin (ce dernier est l'agent des dames Courant et St Philippe) ces deux hommes dis je furent assez fermes pour resister à l'oppression et assez courageux pour courir les risques de leur désobéissance, ils en conserveront donc chacun un pied. Ils furent les deux seuls qui existaient à Cayenne de 1780 à 1787. Celui de M Boutin à Kaw a existé jusqu'en 1805, il produisit l'année avant sa mort pour mille francs de girofle. Je le fis mesurer par Messieurs Kerkhove et Noyer, il avait 76 pieds de hauteur, était échafaudé comme un édifice en réparation afin de pouvoir cueillir son fruit. On y avait planté [?] grand nombre de clous pour soutenir cet échaffaudage et ça été là sans doute, la cause de sa mort que l'on a attribué aussi à l'excès de production de l'année qui a devancée sa mort.

Celui de Monsieur de Macaye a eu une plus longue carrière, car il existe encore sur l'habitation de Mr Vidal qu'il appelle Mon Délice mais que l'on nommait autrefois St Claude. Le propriétaire de cette habitation ayant changé son établissement, ce vénérable giroflier fut abandonné pendant longtems aux [?] et de grands arbres qui ne tardèrent pas à s'élever à ses côtés l'empêchèrent de produire. Monsieur Vidal depuis quelques années a fait nettoyer autour de lui, a fait rechausser les racines et a récolté à ce qu'il m'a dit un baril de girofle l'année dernière. Voilà le seul arbre qui reste de ceux de 1772 et c'est celui, comme nous le verrons plus bas qui est le père de toute cette famille de girofliers qui font la richesse de notre colonie. Mon intention, si cet arbre eut péri pendant mon administration, était d'en faire un piédestal et une niche ornée pour y placer le buste de M Poivre dans une des salles du gouvernement.

Vers la fin de 1787 ou au commencement de 1788, Mr Martin jardinier du muséum de Paris arriva sur une gabarre à Cayenne. Il venait de l'île de France et apportait beaucoup de plantes et surtout des plants d'épices ; il avait 80 de girofles et une grande quantité de plants de poivre, canelle, muscade ; il avait le litchi, le carambolier, le bardanier, la cerise canelle ,etc....

« Dans la traversée, je réfléchissais (m'a dit souvent Mr Martin) au tems qu'il me faudrait pour faire fructifier mes plants de girofle, et quand je pensais que je ne pourrais reproduire ces arbres que dans 7 ans, j'éprouvais une affliction qu'augmentait encore la crainte que j'avais de voir périr mes plants chéris. ; comment pouvais je, ne pas éprouver un serrement de cœur pénible quand je réfléchissais qu'il me faudrait 14 ans, pour voir leur 2 ème génération et près de 30 à 40 ans pour avoir les fruits introduis dans les marchés de la France : Mais quel fût mon étonnement en arrivant à cayenne , lorsqu'on me conduisit à St Claude et que je vis ce superbe Giroflier couvert de fruits ; je suppliais le gouverneur et l'administrateur d'acheter la récolte de cet arbre et de ne point la cueillir pour qu'elle put fournir une grande quantité de matrices ; je parlais à des sourds, je fis un mémoire, il ne fut peut être pas lu et l'on n'y répondit pas et je perdais mon tems à vouloir prouver que c'était au moyen des matrices qu'on pouvait reproduire cet arbre précieux. Monsieur de Macaye, l'estimable propriétaire de cet arbre [?] les lumières égalait la probité, non seulement me fit un don généreux de sa récolte, mais eut encore la bonté de mettre des gardiens, parce que soit curiosité ou malveillance, on venait exprès de cayenne pour en couper des bouquets. Je me vis en possession au mois de novembre et décembre de 3 ou 4 paniers de matrices, j'en fis une pépinière et eut la satisfaction d'en obtenir 4600 plants parfaitement bien venus ce qui fut très heureux, puisque des 80 plants que j'avais apportés je n'en sauvai pas un seul. La malveillance en détruisit la plus grande partie, j'en acquis la certitude en allant un matin à Baduel, j' y rencontrai deux fonctionnaires publics qui à ma

vue, jetèrent dans les hattiers une poignée d'herbes que l'un deux avait dans la main. Je vis avec douleur que c'était 3 plants de girofliers qu'ils avaient déracinés et broyés dans leur mains. Je m'en plaignis mais inutilement »

Monsieur Lescallier désigna à M Martin un terrain pour planter ses girofliers, l'emplacement fut mal choisi et on en planta 3000 sur un terrain vague mais que le marquis de Lafayette avait acheté du propriétaire. L'administration ne seconda pas les vues de M Martin, elle ne voyait la prospérité de cet établissement que par un grand éloignement et n'y prenait aucun intérêt.

La révolution arriva, l'assemblée coloniale luttant toujours contre les administrateurs, cet établissement languit beaucoup, on fait que l'esprit de cette assemblée était dirigée par un homme qui a toujours été en opposition avec la prospérité de la colonie.

Le décret de la liberté[?] en 1794, porté une plus grande atteinte à cet établissement ; tous les nègres en furent distraits et à mon arrivée le 6 janvier 1800, il n'y restait que 27 individus. Il n'y avait ni maison, ni sécherie, rien enfin de ce qui était nécessaire à cet établissement, la plus grande quantité de girofle qu'on y est recueillie s'élevait à un 30 de barils.

Monsieur Martin m'avait été recommandé en France par tous les savans et particulièrement par le Général de Cossigny qui l'avait [?] à l'île de France. La franchise, le désir de faire, que je lui reconnus, m'engagèrent à protéger spécialement cet établissement j'ordonnai que tous les nègres qui en avaient été tirés retournassent à la Gabrielle. Dans le même tems arriva un négrier, j'y versai 150 beaux esclaves et ce ne fut pas sans fruit, car avant la fin de juin on y avait mis 7150 pieds de girofle en terre en trois divisions et planté 60 carrés de manioc. La Gabrielle depuis lors, a pris un accroissement considérable, malheureusement la maison principale et la sécherie furent mal conçues et mal construites parce qu'il n'y avait alors à Cayenne aucun homme capable de faire un plan quoi qu'il y eut un soit disant officier du génie.

Un habitant écrivit en 1802 à Mr de Lafayette qu'on avait fait un superbe établissement sur son terrain (ce que j'avais toujours ignoré ainsi que Mr Martin) monsieur de Lafayette réclama auprès du ministre de la marine, il envoya sa procuration à Monsieur Franconie père et je reçus l'ordre du ministre Forfait de remettre la Gabrielle. Je refusai d'y adhérer et représentai que la terre sur laquelle on avait planté les girofliers n'avait jamais été cultivée, que, concédée depuis plus de 50 ans, elle était hors de délais ; que cet établissement entre les mains de Monsieur de Lafayette tomberait en ruine parce qu'il n'avait pas de nègres : que, d'ailleurs, il n'y avait que le gouvernement qui pût faire des essais ; que jusqu'à présent, on n'avait pas réussi à faire du girofle et qu'il n'y avait que deux habitans MM Favard et Decoux qui en eussent quelques mille pieds ; que, ceux qui avaient été plantés par les autres habitans à Approuague avaient été abandonnés lors de la liberté des nègres et que je croyais que cette denrée serait une source de prospérité pour la colonie.

Je reçus néanmoins une 2^{ème} fois, l'injonction de me conformer aux ordres qu'on m'avait donnés, je fis alors partir un de mes secrétaires pour France avec un mémoire où j'avais établi les droits du gouvernement et ceux de Mr de Lafayette, ceux que les raisons qui m'avait déterminé à refuser la remise de cette habitation, j'y invitais le gouvernement à indemniser Mr de Lafayette s'il y avait lieu plutôt que de ruiner les espérances que faisait concevoir la réussite de la naturalisation des épices à Cayenne.

Ce mémoire fut lu au conseil de Napoléon, on transigeait avec Mr de Lafayette et on lui donna une terre près de Meaux. La transaction fut envoyée pour être publiée, affichée et enregistrée au greffe du tribunal de 1^{ère} instance, ce qui fut exécuté.

Les soins que Mr Martin porta à cet établissement, et sa probité le firent prospérer ; la récolte alla toujours en augmentant de 1803 à 1806 et cette dernière année, on fit 79600 livres de girofle de belle qualité outre le blanc et les queues. On n'y fit en 1807 que 45000 et en 1808 à la prise de la colonie, il y en avait 75 000 sur l'habitation.

Lorsque je fis la capitulation, ma première intention avait été de rendre la colonie aux deux nations ; mais j'appris que Sir Sidney Smith qui commandait alors la station anglaise de Rio Janeiro, n'avait obtenu pour sa nation du gouvernement portugais, le commandement des forces navales qui

devaient attaquer Cayenne, que pour y faire détruire les girofliers. Cela me détermina à remettre la colonie aux portugais et à stipuler par l'article XIV, la conservation de la gabrielle dans l'état où elle se trouvait.

Mr Martin reçut la récompense que lui avait mérité le service important qu'il avait rendu à son pays, un décret de l'Empereur avait bien avant la prise de la colonie, confirmé le don d'une habitation, de ses établissements et de 12 nègres que lui avait donnés. Messieurs Favard et Decoux qui avaient aussi contribué à la propagation du giroflier reçurent du négrier qui avait fourni les 150 à la gabrielle chacun 30 nègres à condition qu'ils entretiennent les girofliers qu'ils voulaient abandonner.

Cayenne le 18 mars 1820 »